

Projet de parc éolien de Largeasse / Commune de Largeasse, Département des Deux-Sèvres (79)

ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE



SOMMAIRE

I- CADRAGE PRÉALABLE DU PROJET	7
I.1 Présentation générale du projet	7
II- LES AIRES D'ETUDES	7
III- ÉTAT INITIAL - le cadre paysager	10
III.1 Les documents de cadrage	10
III.1.1 La liste des documents de cadrage.....	10
III.1.2 Les principales caractéristiques paysagères et recommandations figurant dans les documents de cadrage	10
III.2 Unités paysagères identifiées dans le cadre de l'étude	13
III.2.1 Le paysage de bocage	13
Un maillage bocager irrégulier	13
L'omniprésence de l'eau : ruisseaux et retenues collinaires	13
Les chaos granitiques.....	14
Un bâti omniprésent mais discret	14
III.2.2 Les vallées.....	15
III.2.3 Les villes principales : Bressuire et Parthenay	15
III.2.4 La sensibilité des perceptions depuis les unités paysagères.....	16
III.3 Structures biophysiques	18
III.3.1 Relief et hydrographie	18
À l'échelle du périmètre éloigné.....	18
À l'échelle du périmètre intermédiaire.....	21
III.3.2 Occupation du sol et végétation.....	23
A l'échelle du périmètre éloigné.....	23
A l'échelle du périmètre intermédiaire.....	23
III.3.3 Synthèse de l'analyse des structures biophysiques	26
III.4 Structures anthropiques.....	27
III.4.1 Lieux de vie et d'habitat	27
À l'échelle du périmètre éloigné.....	27
À l'échelle du périmètre intermédiaire.....	29
À l'échelle du périmètre rapproché	34
Synthèse de l'analyse des lieux de vie et d'habitat.....	36
III.4.2 Axes de communication	38
Axes de communication à l'échelle du périmètre éloigné	38
Axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire et rapproché	40
La synthèse de l'analyse des axes de communication	43
III.4.3 Le contexte éolien et les grandes infrastructures.....	45
Le contexte éolien	45
Les grandes infrastructures.....	45
III.4.4 Tourisme et principaux lieux de fréquentation	48
A l'échelle régionale et départementale.....	48
A l'échelle locale.....	48
III.4.5 Le paysage du périmètre immédiat	51
III.4.6 Évolution des paysages.....	56
III.4.7 Synthèse et recommandations paysagères.....	59
III.5 Analyse patrimoniale	63
III.5.1 Sites Patrimoniaux Remarquables	63
III.5.2 Sites inscrits et sites classés	65
Synthèse des sensibilités paysagères.....	67
Description des sites classés ayant une sensibilité paysagère potentielle	68
III.5.3 Monuments historiques	70
Les monuments historiques potentiellement sensibles vis-à-vis du projet.....	75
III.5.4 Le patrimoine archéologique	78
III.5.5 La synthèse des sensibilités patrimoniales et les recommandations	80
IV- Recommandations.....	82
V- Analyse et comparaison des variantes	83
VI- Analyse de l'impact du projet	94
VI.1 Analyse globale de la visibilité du parc éolien	94
VI.1.1 Quelques principes pour mieux comprendre la perception des éoliennes	94
VI.1.2 Réalisation de cartes de visibilité.....	94
VI.2 Localisation des photomontages	99
VI.3 Méthodologie de réalisation des photomontages.....	103
VI.3.1 Réalisation des prises de vue	103
VI.3.2 Réalisation des photomontages.....	103
VI.3.3 Rendu des photomontages	103
VI.3.4 Limites des photomontages.....	103
VI.4 Les impacts du projet sur le paysage	105
VI.4.1 Impact sur les unités paysagères	105
Impact sur l'unité de la gâtine de Parthenay.....	105
Impact sur l'unité du bocage bressuirais	105
Impact sur l'unité de la vallée de la Sèvre Nantaise	105
Impact sur l'unité de la vallée du Saumort	106

Impact sur l'unité sur les marches du Bas-Poitou.....	106
Impact sur l'unité de l'entre plaine et gâtine	106
Impact sur le haut bocage vendéen	106
Impact sur les unités paysagères urbaines de Bressuire et de Parthenay	106
VI.4.2 Impacts sur les lieux de vie et d'habitat	106
Impact sur le bourg de Largeasse	106
Impact sur le bourg du Breuil-Bernard	107
Impact sur le bourg de Pugny	107
Impact sur le bourg de Chanteloup	107
Impact sur le bourg de Hérisson.....	107
Impact sur le bourg de la Chapelle-Saint-Laurent	107
Impact sur le bourg de Moncoutant.....	108
Impacts sur les hameaux proches	108
Conclusion de l'analyse de l'impact sur les lieux de vie et d'habitat.....	109
VI.4.3 Impacts sur les axes de communication	110
Impact sur la RD140.....	110
Impact sur la RD19.....	110
Impact sur la RD744.....	110
Impact sur la RD38.....	110
Impact sur la RD748.....	110
Impact sur la RD949.....	111
Conclusion de l'analyse de l'impact sur les axes de communication	111
VI.4.4 Intégration au contexte éolien (effets cumulatifs) et analyse des effets cumulés (autres projets recensés).....	112
VI.4.5 Impact sur les éléments touristiques du territoire.....	112
Impact sur les éléments touristiques du territoire à l'échelle du périmètre éloigné.....	112
VI.4.6 Impact sur l'évolution des paysages.....	113
VI.4.7 Impact sur le périmètre immédiat et aménagement du site.....	113
VI.5 Les impacts sur le patrimoine	116
VI.5.1 Impact sur les Secteurs Patrimoniaux Remarquables	116
VI.5.2 Impact sur les sites inscrits et les sites classés.....	116
Impact sur le chaos granitique du site de la Sèvre Nantaise (site classé) et ses abords	116
Impact sur le chaos granitique du site de la Garrelière	116
VI.5.3 Impacts sur les monuments historiques	116
Impact sur l'église Notre-Dame-de-Pitié et son calvaire	116
Impact le château de Hérisson	117
Impact sur l'église Saint-Georges de Hérisson.....	117
Impact sur le château de Bressuire	118
Impact sur l'église Notre-Dame de Bressuire	118
VI.5.4 Impact sur le patrimoine archéologique	119
VII- Mesures	120

VII.1 Mesures paysagères d'évitement.....	120
VII.1.1 Mesures d'éloignement des vallons de la Sèvre-Nantaise et de l'Ouine.....	120
VII.2 Mesures paysagères de réduction.....	120
VII.2.1 Homogénéité des altitudes sommitales.....	120
VII.2.2 Elaboration d'un projet peu impactant pour le bocage.....	120
VII.3 Mesures paysagères de compensation.....	120
VII.3.1 Plantations de haies et de boisements compensatoires	120
VIII- Bibliographie	122
IX- Sitologie	122

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique du projet	7
Carte 2 : Les périmètres de l'étude paysagère et patrimoniale.....	9
Carte 3 : Carte des sensibilités paysagères. Source : SRE Poitou-Charentes	11
Carte 4 : Les unités paysagères identifiées par les atlas de paysage des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes	12
Carte 5 : Sensibilités des unités paysagères à l'échelle du périmètre éloigné vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre immédiat.....	17
Carte 6 : Carte schématique du contexte géologique régional. Source : Pays Civraisien- Chartre Architecturale et Paysagère d'après le « Guide géologique régional : Poitou, Vendée, Charente » de J.Gabilly, E.Cario et Ed.Masson.	18
Carte 7 : Relief et hydrographie à l'échelle du périmètre éloigné et localisation des coupes de terrain	20
Carte 8 : Relief et hydrographie à l'échelle du périmètre intermédiaire et localisation des profils de terrain.....	22
Carte 9 : Occupation du sol à l'échelle du périmètre éloigné.....	24
Carte 10 : Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché.....	25
Carte 11 : Synthèse des grandes composantes du relief	26
Carte 12 : Lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre éloigné	28
Carte 13 : Synthèse des sensibilités des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre d'étude intermédiaire	33
Carte 14 : Synthèse des sensibilités des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre d'étude rapproché	37
Carte 15 : Principaux axes de communication à l'échelle du périmètre éloigné.....	39
Carte 16 : Synthèse des sensibilités paysagères des axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire	44
Carte 17 : Contexte éolien à l'échelle du périmètre éloigné	47
Carte 18 : Synthèse des principaux lieux touristiques recensés à l'échelle du périmètre éloigné.....	50
Carte 19 : Le paysage du périmètre immédiat.....	52
Carte 20 : Le paysage du périmètre immédiat - Localisation des points de vue	55
Carte 21 : Evolution des paysages – Carte de Cassini (XVIIIe siècle).....	57

Carte 22 : Evolution des paysages – Comparaison de photographies anciennes – de 1945 à nos jours	58
Carte 23 : Synthèse de l'analyse paysagère.....	60
Carte 24 : Le périmètre immédiat - Recommandations paysagères	62
Carte 25 : Les SPR de Faymoreau et Foussais-Payre	64
Carte 26 : Sites inscrits et classés à l'échelle du périmètre éloigné	66
Carte 27 : Plan de localisation du site classé du chaos granitique de la Sèvre Nantaise.....	68
Carte 28 : Plan de localisation du site classé du chaos granitique la roche branlante de la Garrelière.....	69
Carte 29 : L'ensemble des monuments historiques à l'échelle du périmètre éloigné	71
Carte 30 : Monuments historiques considérés comme potentiellement sensibles vis-à-vis du projet	77
Carte 31 : Zones de présomption de prescription archéologique	79
Carte 32 : Synthèse des éléments patrimoniaux sensibles	81
▪ Carte 33 : La variante	84
▪ Carte 34 : La variante 2	84
▪ Carte 35 : La variante 3	84
Carte 36 : Localisation des photomontages utilisés pour la comparaison de variantes	85
Carte 37 : Carte de visibilité théorique à l'échelle du périmètre éloigné (résultat maximalistes).....	96
Carte 38 : Carte de visibilité théorique à l'échelle du périmètre intermédiaire (résultats maximalistes)	97
Carte 39 : Carte de visibilité théorique à l'échelle du périmètre rapproché (résultats maximalistes)	98
Carte 40 : Le projet éolien « Largeasse » - Vue d'ensemble.....	114
Carte 41 : Le projet éolien « Largeasse » - Zoom sur les éoliennes E1 et E2.....	114
Carte 42 : Le projet éolien « Largeasse » - Zoom sur les éoliennes E3 et E4.....	115
Carte 43 : Le projet éolien « Largeasse » - Zoom sur les éoliennes E5 et E6.....	115
Carte 44 : Localisation des éoliennes du projet « Largeasse » vis-à-vis des vallons de la Sèvre-Nantaise et de l'Ouine. 120	
Carte 45 : Localisation des mesures compensatoires de plantations de haies et boisements Erreur ! Signet non défini.	

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Emboîtement des différents périmètres d'étude.....	7
Figure 2 : Coupe AA' à l'échelle du périmètre éloigné, orientation sud-ouest / nord-est. Échelle verticale exagérée environ 18 fois (par rapport à l'échelle horizontale).....	19
Figure 3 : Coupe BB' à l'échelle du périmètre éloigné, orientation nord-ouest / sud-est. Échelle verticale exagérée environ 18 fois (par rapport à l'échelle horizontale).....	19

Figure 4 : Coupe CC'. Profil à l'échelle du périmètre intermédiaire, orientation ouest / est. Échelle verticale exagérée environ 6 fois (par rapport à l'échelle horizontale).	21
Figure 5 : Coupe DD'. Profil à l'échelle du périmètre intermédiaire, orientation sud / nord. Échelle verticale exagérée environ 6 fois (par rapport à l'échelle horizontale).	21
Figure 6 : Coupe topographique EE' illustrant la ligne de crête présente entre les Sites Patrimoniaux Remarquables et le périmètre immédiat.....	63
Figure 7 : Photomontage n°03 – Variante 1 (11 éoliennes VESTAS V136) :.....	88
Figure 8 : Photomontage n°03 – Variante 2 (6 éoliennes NORDEX N117)	88
Figure 9 : Photomontage n°03 – Variante 3 (6 éoliennes NORDEX N117).....	88
Figure 10 : Photomontage n°04 – Variante 1 (11 éoliennes VESTAS V136)	89
Figure 11 : Photomontage n°04 – Variante 2 (6 éoliennes NORDEX N117)	89
Figure 12 : Photomontage n°04 – Variante 3 (6 éoliennes NORDEX N117)	89
Figure 13 : Photomontage n°09 – Variante 1 (11 éoliennes VESTAS V136)	90
Figure 14 : Photomontage n°09 – Variante 2 (6 éoliennes NORDEX N117)	90
Figure 15 : Photomontage n°09 – Variante 3 (6 éoliennes NORDEX N117).....	90
Figure 16 : Photomontage n°10 – Variante 1 (11 éoliennes VESTAS V136)	91
Figure 17 : Photomontage n°10 – Variante 2 (6 éoliennes NORDEX N117)	91
Figure 18 : Photomontage n°10 – Variante 3 (6 éoliennes NORDEX N117)	91
Figure 19 : Photomontage n°13 – Variante 1 (11 éoliennes VESTAS V136)	92
Figure 20 : Photomontage n°13 – Variante 2 (6 éoliennes NORDEX N117)	92
Figure 21 : Photomontage n°13 – Variante 3 (6 éoliennes NORDEX N117).....	92
Figure 22 : Photomontage n°25 – Variante 1 (11 éoliennes VESTAS V136)	93
Figure 23 : Photomontage n°25 – Variante 2 (6 éoliennes NORDEX N117)	93
Figure 24 : Photomontage n°25 – Variante 3 (6 éoliennes NORDEX N117)	93
Figure 25 : Illustration de l'évolution de la perception visuelle d'une éolienne en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci	94
Figure 26 : La notion de « taille apparente » pour évaluer l'impact visuel du parc éolien.....	94
Figure 27 : Les altimétries en bout de pale.....	120

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des documents de cadrage consultés	10
Tableau 2 : Synthèse des caractéristiques paysagères et recommandations vis-à-vis de l'installation du motif éolien ...	10
Tableau 3 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre éloigné.....	27
Tableau 4 : Synthèse de l'évaluation de la sensibilité des bourgs des périmètres rapproché et intermédiaire	29

Tableau 5 : Synthèse de l'évaluation de la sensibilité paysagère des principaux axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire et rapproché	43
Tableau 6 : Sites classés et inscrits - Synthèse de la sensibilité paysagère	67
Tableau 7 : Tableau d'analyse de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éolienne dans le périmètre immédiat	72
Tableau 8 : La comparaison des variantes 1,2 et 3 pour la thématique « Paysage et Patrimoine ».....	86
Tableau 9 : Synthèse de l'analyse de l'impact sur les lieux de vie et d'habitat.....	109
Tableau 10 : Synthèse de l'analyse de l'impact sur les axes de communication	111
Tableau 11 : Synthèse de l'analyse de l'impact sur les éléments touristiques du territoire à l'échelle du périmètre éloigné	112
Tableau 12 : Analyse de l'impact sur l'église Notre-Dame-de-Pitié et son calvaire	116
Tableau 13 : Analyse de l'impact sur le château de Hérisson.....	117
Tableau 14 : Analyse de l'impact sur le château de Bressuire.....	118
Tableau 15 : Analyse de l'impact sur l'église Notre-Dame de Bressuire	118

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Les haies offrent différents motifs qui animent le paysage (haie libre ou taillée, arbre têtard,).....	13
Photo 2 : La plénitude des parcelles cultivées souligne les silhouettes verticales des arbres	13
Photo 3 : Des panoramas se dégagent à la faveur d'une crête.	13
Photo 4 : Retenues collinaires à la sortie de Moncutant et au Breuil-Bernard.....	14
Photo 5 : La Sèvre Nantaise et ses zones humides.....	14
Photo 6 : Blocs de granit dans les champs.....	14
Photo 7 : Présence de l'eau et affleurements rocheux : impression d'une mise en scène paysagère bucolique à la Chapelle-Saint-Etienne.	14
Photo 8 : Bourgs et fermes sont dispersés dans le territoire.	15
Photo 9 : Paysage frais de vallée délivrée par la Sèvre nantaise au niveau du plan d'eau Pescalis.....	15
Photo 10 : Ville de Bressuire. Source : www.agglo2b.fr Photo 11 : Ville de Parthenay au bord du Thouet. Source : http://www.cc-parthenay-gatine.fr	15
Photo 12 : La Sèvre Nantaise.	18
Photo 13 : Bâtiments agricoles d'élevage.....	23
Photo 14 : Différents élevages en plein champ animent le territoire (cochons, vaches, moutons, ...).	23
Photo 15 : Les prairies humides bordant la Sèvre Nantaise.	23
Photo 16 : Champ de colza.	23

Photo 17 : Sortie est de La Chapelle-Saint-Laurent sur la RD 19, aucune vue n'est possible vers le périmètre immédiat.	31
Photo 18: Depuis la sortie de bourg sur la RD 179, aucune vue n'est possible vers le périmètre immédiat.....	31
Photo 19 : Depuis la sortie de bourg sur la RD 176, la présence de haies ne permet aucune vue vers le périmètre immédiat.....	31
Photo 20 : Le bourg de l'Absie, un noyau urbain dense bordé par sa forêt qui n'offre pas de vues dégagées vers le périmètre immédiat.....	32
Photo 21 : Vue depuis le Bourgneuf, hameau de Saint-Paul-en-Gâtine, situé sur une ligne de crête mais dont les vues sont occultées par la végétation et trop lointaines pour percevoir le périmètre immédiat.....	32
Photo 22: Le bourg de Vernoux-en-Gâtine et ses horizons boisés empêchant toute vue lointaine vers le périmètre immédiat.....	32
Photo 23 : Silhouette du bourg du Breuil-Bernard vue depuis la RD 19 et son noyau urbain bâti.	34
Photo 24 : Vue possible depuis l'intérieur du bourg du Breuil-Bernard en direction du périmètre immédiat.....	34
Photo 25 : Vue dégagée sur la silhouette du cocher de Pugny et sur les éoliennes des parcs de Neuvy-Bouin.....	34
Photo 26 : Centre-ville de Largeasse et son noyau urbain dense.....	34
Photo 27 : Vue potentielle entre le clocher de Largeasse et le périmètre immédiat depuis l'intérieur du bourg. Source : Google Street View.	34
Photo 28 : L'école de Largeasse située en point haut et la périphérie sud-ouest du quartier de La Fosse peuvent potentiellement offrir des vues sur le périmètre d'étude immédiat.	34
Photo 29 : Centre-ville de Moncutant et son noyau urbain dense.....	35
Photo 30: Vue sur la ville de Moncutant située sur un point haut.....	35
Photo 31 : Depuis la sortie de bourg de Moncutant sur la RD 140, aucune vue n'est possible sur le périmètre immédiat / Photo 32 : Vue potentielle dégagée vers le périmètre immédiat depuis la périphérie sud du quartier de La Touche à Moncutant.	35
Photo 33 : Exemple de hameau entouré de haies et d'arbres, créant un filtre végétal et minimisant les perceptions vers les paysages alentour (ici hameau de Picocu).	35
Photo 34 : Exemple de ferme située au creux d'un vallon (ici hameau de la Haie).....	35
Photo 35 : Exemple de vue lointaine possible au sommet d'une ligne de crête vers le périmètre immédiat (ici à proximité de la ferme de la Penauderie au sud de Pugny).	36
Photo 36 : Illustration de l'ondulation du profil des routes et du contexte bocager, deux particularités propres au territoire d'étude (ici la RD 28).	38
Photo 37 : La vue depuis la RD 938. Le paysage bocager ne permet pas au regard de voir loin.....	38
Photo 38 : Les vues depuis la RD 38. Variations des abords de la route avec des motifs végétalisés parfois bordés de haies et parfois enherbés.....	40
Photo 39 : Une vue lointaine possible depuis la RD 38.....	40
Photo 40 : La vue en direction du périmètre immédiat depuis la RD 744 en direction Moncutant.	40
Photo 41 : La vue depuis la RD 744 est occultée par les abords constitués de haies et les boisements de la forêt de Chantemerle.....	40

Photo 42 : Depuis la RD 748 à la sortie de la Chapelle Saint Laurent des vues dégagées s’ouvrent en direction du périmètre immédiat (ici à droite de la route).....	41
Photo 43 : Sur la RD 748, entre Secondigny et Neuvy-Bouin, on aperçoit le parc de Vernoux-en-Gâtine, mais la ligne de crête présente à l’horizon bloque les vues lointaines vers le périmètre immédiat.	41
Photo 44 : Depuis la RD 949, des lignes de crête empêchent des vues franches sur le périmètre immédiat.	41
Photo 45: Depuis la RD 949, la présence de vergers au premier plan empêche toute vue sur le lointain.	41
Photo 46: Depuis la RD 949, une vue très lointaine est possible vers le périmètre immédiat.	41
Photo 47 : Depuis la RD 949, une vue dégagée en direction du périmètre immédiat, au niveau de Bourgneuf.	42
Photo 48 : La vue depuis la RD 140 à la sortie de Moncutant en direction du périmètre immédiat.....	42
Photo 49 : La vue sur la zone du périmètre immédiat depuis la RD 140.....	42
Photo 50 : Vue en direction du périmètre immédiat depuis la RD 140 à la sortie ouest du bourg de Largeasse.....	42
Photo 51 : Une vue depuis la RD 19 vers le périmètre immédiat (au niveau du hameau de la Chagnaie près du Breuil-Bernard).	42
Photo 52 : Depuis la RD 19, à la sortie de la Chapelle St-Laurent vers Moncutant, vue sur les parcs existants et le périmètre immédiat.....	42
Photo 53 : Vue en direction du périmètre immédiat depuis la RD 19 où la silhouette de l’église de Pugny se dessine ...	42
Photo 54 : Le parc éolien de Neuvy-Bouin visible depuis la RD 748.....	45
Photo 55 : Une vue sur le parc éolien de Vernoux-en-Gâtine (1er plan) et le parc de Trayes (2 nd plan) depuis la RD 949.	45
Photo 56 : L'antenne émettrice d'Amailoux. Source : https://structurae.info/	45
Photos 57 : La Sèvre nantaise, la forêt de Mervant et le bocage sont mis en avant comme les paysages touristiques de Vendée. Sources www.vendee-tourisme.com	48
Photo 58 : Parthenay. Le circuit du quartier St-Jacques permet de découvrir la porte St-Jacques, les ruines du château et la rue de Vau avec les maisons à pans de bois. Sources : www.tourisme-deux-sevres.com	48
Photo 59 : Le jardin des Chirons et ses chaos granitiques à Largeasse.	48
Photo 60 : Pescalis, un site de pêche au bord de la Sèvre Nantaise. Photo 61 : Église St-Georges de Pogné-Hérisson.	48
Photo 62 : Le cours d’eau de l’Ouine et sa ripisylve.	51
Photo 63 : La Sèvre Nantaise coule en contrebas du périmètre d’étude immédiat.	51
Photo 64 : Vue sur le plan d’eau des Bières et le Bois de Châteauneuf en arrière-plan.	51
Photo 65 : Les haies constituent des lignes de force au sein de ces parcelles cultivées.....	51
Photo 66 : Les silhouettes des arbres isolés et les haies animent l’horizon de ce champ.	51
Photo 67 : Vaste parcelle agricole où les bois de Chapon ponctuent l’horizon.	51
Photo 68 : Depuis ce point haut, entre le Bois de La Haie à gauche et le Bois de Châteauneuf à droite, on reconnaît la ville de Moncutant située sur un promontoire.	51
Photo 69: Le Bois de Pugny est essentiellement composé de conifères. (Prise de vue extérieure au cadrage de la Carte 19).	53

Photo 70: Aperçu du modelé de terrain où les bois de Châteauneuf, à gauche, et une partie des Bois de Chapon, à droite, sont visibles.	53
Photo 71 : Le Bois de Châteauneuf créé depuis la RD 140 à l’est, un filtre végétal.	53
Photo 72 : Ce point de vue met en avant le côté bombé du site d’étude avec le Bois de La Haie au centre et de chaque côté des pentes qui déclinent.	53
Photo 73 : Des arbres isolés au port naturel animent cette parcelle.	53
Photo 74 : Au sein de ces pâtures, les affleurements rocheux et l’alignement d’une haie marquent les rondeurs du terrain.....	53
Photo 75 : Le long de la RD 140, une haie basse taillée occulte partiellement les vues de l’automobiliste sur le périmètre immédiat.	54
Photo 76 : Au bord de la RD 146, différents motifs de haie sont présents et conditionnent les vues sur les champs.	54
Photo 77 : La RD 146 dont le tracé est mis en valeur par cette haie basse sillonnant sa courbure.....	54
Photo 78 : Chaos granitiques que l'on découvre au sein du jardin des Chirons // Photo 79 : Vues filtrées sur les éoliennes du parc de Trayes à la sortie du parking du jardin des Chirons.....	68
Photo 80 : Vue prise depuis le parking du Jardin des Chirons en direction du périmètre immédiat.	68
Photo 81 : Le rocher classé et le sentier d’accès au site situé dans les bois. Sources : Recueil des sites classés des Deux-Sèvres	69
Photo 82 : L’église Notre-Dame-de-Pitié est située au sein d’un contexte urbain fermé.	75
Photo 83 : Depuis la place du calvaire une vue se dégage vers le sud en direction du périmètre d’étude immédiat. Les éoliennes des parcs de Neuvy-Bouin et de Trayes sont déjà visibles.	75
Photo 84 : Château de Hérisson et église Saint-Georges.....	75
Photo 85: Panorama s’ouvrant vers l’ouest depuis les abords de la chapelle. D’ici une interaction visuelle lointaine est probable en direction du périmètre immédiat.	75
Photo 86 : Panorama offert sur le sud de Bressuire depuis le château.....	76
Photo 87 : Détail de la vue en direction du périmètre d’étude immédiat qui se situe derrière le château d'eau et derrière l’horizon boisé.....	76
Photo 88 : Vue sur l’entrée de l’église et la silhouette de son clocher. Source : www.francebalade.com	76
Photo 89 : Calvaire de la Chapelle-Saint-Laurent	116
Photo 90 : Château de Hérisson.....	117
Photo 91 : L’église Saint-Georges de Hérisson.....	117
Photo 92 : Château de Bressuire.....	118
Photo 93 : Clocher de l’église Notre-Dame de Bressuire.....	118

I- CADRAGE PRÉALABLE DU PROJET

I.1 Présentation générale du projet

Le projet du parc éolien de « Largeasse » se situe à environ 1.5 km du bourg du même nom à près de 13 km au sud de Bressuire et à 20 km à l'ouest de Parthenay. Il se trouve dans le département des Deux-Sèvres en région Poitou- Charentes.



Source : SCAN 1000 IGN, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Légende

● Localisation du projet

Carte 1 : Situation géographique du projet

II- LES AIRES D'ETUDES

L'analyse paysagère, dans le cadre d'un projet éolien, s'effectue à différentes échelles, correspondant à quatre périmètres : éloigné, intermédiaire, rapproché et immédiat. Ces périmètres d'étude, définis à partir de la zone d'implantation potentielle des éoliennes, sont emboîtés les uns dans les autres. Ils ont été définis à la suite d'un travail sur cartes et de vérifications de terrain et s'appuient sur des éléments structurants du paysage local, lignes de relief, routes majeures, bourgs et boisements. Le travail consiste à aller progressivement du plus large au plus précis sur la zone d'implantation, ce qui se traduit notamment par une échelle de travail en correspondance avec chaque périmètre.

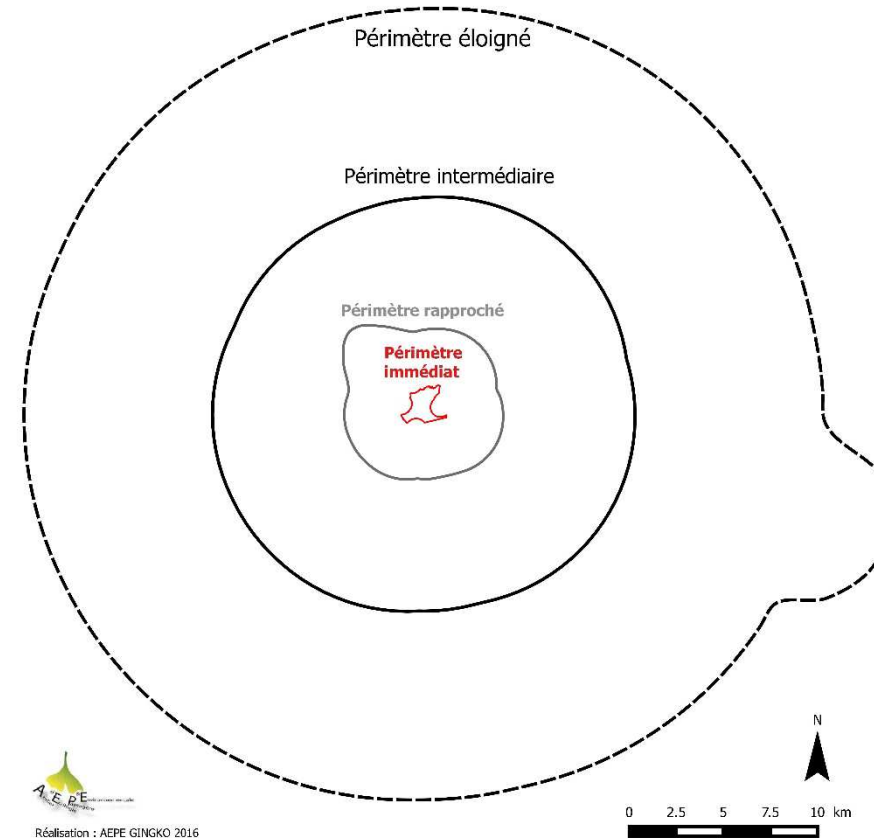


Figure 1: Emboîtement des différents périmètres d'étude

- Le périmètre éloigné : évaluation des enjeux patrimoniaux et des enjeux de grand paysage

Le périmètre éloigné, le plus large, a pour but d'englober tous les impacts potentiels du projet. Il permet d'étudier le contexte environnemental et paysager du site par rapport au territoire auquel il appartient. Il s'agit de localiser les enjeux d'importance régionale ou nationale, comme les sites et monuments. Ce périmètre qui s'étend sur un rayon de 20 km autour du périmètre immédiat au projet, englobe le bassin de visibilité de l'aire d'étude et correspond ainsi à une zone au sein de laquelle les éoliennes deviennent un élément du paysage. Ici, le périmètre de 20 km a été adapté afin d'inclure Parthenay pour prendre en compte l'ensemble de la ville dans le cadre de l'étude. Ce périmètre intègre donc les données visuelles portant sur les éléments du grand paysage

(unités paysagères), les intervisibilités et covisibilités entre parcs éoliens, ainsi qu'avec les sites et monuments remarquables du paysage.

- Le périmètre intermédiaire : étude des structures paysagères

Le périmètre intermédiaire correspond au rayonnement de trois à une dizaine de kilomètres autour du projet, et permet d'étudier les structures paysagères. Les enjeux paysagers sont ici plus finement observés, et découlent d'une analyse des éléments interagissant dans la composition du paysage, tels que les formes, volumes, surfaces, rythmes et points d'appel importants. Il s'agit d'y faire ressortir les éléments principaux pertinents participant à la compréhension de ces structures paysagères. Ces caractéristiques sont déduites de l'observation des reliefs, de l'occupation des sols, des masses et linéaires végétaux, etc. mais aussi les effets d'ouverture et de fermeture visuelle (points de vue, points d'appel) et les sensibilités particulières (zones protégées, zones fréquentées...).

- Le périmètre rapproché : étude des paysages quotidiens

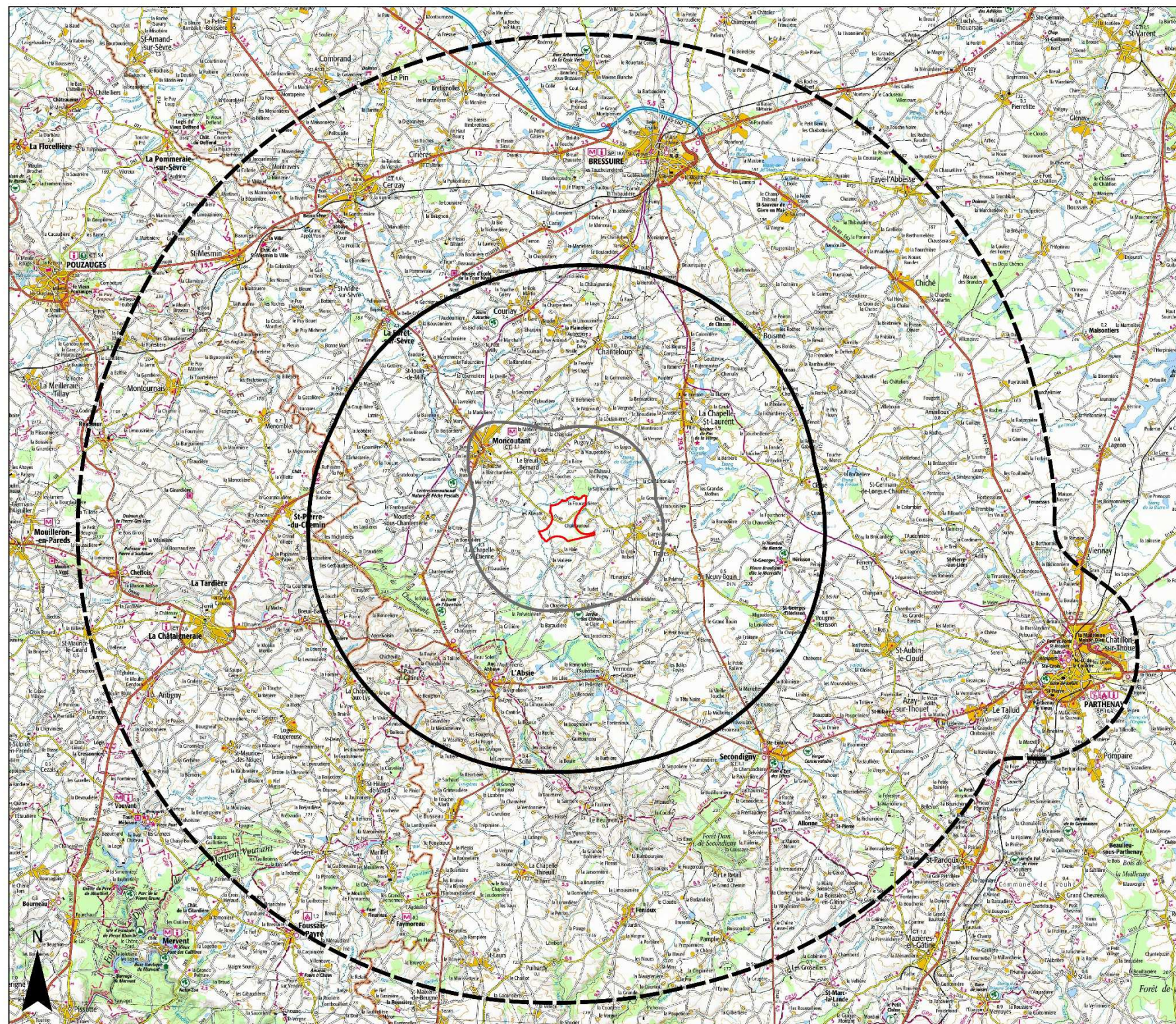
Le périmètre rapproché s'étend sur un rayon de trois kilomètres environ. Il s'agit notamment d'étudier les perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien », c'est-à-dire celles des riverains et usagers des infrastructures proches du parc éolien. Elle est conduite ainsi en identifiant les éléments qui composent le paysage. Ce périmètre inclut la ville de Moncutant, située au nord-ouest et la ville de Largeasse située au sud-est.

- Le périmètre immédiat : l'emprise du projet

Le périmètre immédiat correspond au site d'implantation du projet éolien. Il permet d'étudier en détail les qualités et l'organisation des éléments paysagers présents, comme la trame végétale existante. Cela permet de composer des aménagements au pied des éoliennes et des annexes (accès, locaux techniques...) qui s'intégreront au mieux dans le paysage.

Tout au long de l'analyse thématique présentée dans la suite du document, une approche multiscalair (à plusieurs échelles) est fournie, permettant de hiérarchiser les enjeux en fonction de leur importance et de l'éloignement du projet. Une ou plusieurs cartes peuvent être produites pour chacune de ces thématiques, en fonction du niveau d'information pertinent pour l'analyse de celle-ci.

Réaliser une analyse paysagère à plusieurs échelles permet de hiérarchiser les enjeux en fonction de l'éloignement du projet (et donc du périmètre immédiat) : lorsque l'on « dézoome », que l'on se place à une échelle large, les enjeux majeurs sont considérés (grand paysage) ; alors que plus l'on se rapproche, plus on « zoome », plus les enjeux secondaires nécessitent d'être pris en compte (paysages du quotidien).

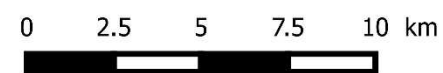


- Légende**
- Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché (environ 3km)
 - Périmètre intermédiaire (10km)
 - Périmètre éloigné (environ 20km)

Source : SCAN 100 IGN, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale



Carte 2 : Les périmètres de l'étude paysagère et patrimoniale

III- ÉTAT INITIAL - LE CADRE PAYSAGER

III.1 Les documents de cadrage

Plusieurs documents de référence existent au niveau du territoire étudié. Ils fournissent des éléments d'analyse sur l'organisation des paysages ainsi qu'un certain nombre de recommandations au sujet des parcs éoliens.

III.1.1 La liste des documents de cadrage

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des documents de cadrage servant de base bibliographique pour la présente analyse paysagère et patrimoniale.

Tableau 1 : Liste des documents de cadrage consultés

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
Inventaire des paysages de Poitou Charentes	Étude réalisée à l'échelle régionale	Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes Outside Architectes Paysagistes	1999	http://www.paysage-poitou-charentes.org/
Scot du Pays du bocage vendéen	Étude réalisée à l'échelle intercommunale	Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen	?	http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr/fichiers/BV%20-%20FICHES%20PAYSAGE.compressed_Parte1.pdf
Schéma régional éolien des Pays de la Loire	Étude réalisée à l'échelle régionale	DREAL Pays de la Loire	2013	http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE_PdL_version_arrete_8jan2013.pdf
Synthèse régionale sur les modalités d'insertion paysagère des éoliennes dans les Pays de la Loire	Étude réalisée à l'échelle régionale	DREAL Pays de la Loire Par François Bonneaud et Stéphane Bertin paysagiste DPLG	2011	http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/olien_pays_de_la_Loire_2011_05_16_BD.pdf
Schéma régional éolien de la Région Poitou-Charentes	Étude réalisée à l'échelle régionale	Conseil Régional de Poitou-Charentes DREAL Poitou-Charentes	2012	http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf

III.1.2 Les principales caractéristiques paysagères et recommandations figurant dans les documents de cadrage

Les documents consultés ont permis de définir différentes entités paysagères présentes au sein du territoire d'étude. Globalement, on recense deux types de paysages marquants que sont le **bocage** et les **vallées**. Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les différentes caractéristiques propres à chacun de ces deux paysages identitaires, leurs tendances d'évolution, les enjeux soulevés qu'il faudra prendre en compte par la suite dans la composition du projet et enfin les recommandations en matière d'éolien énoncées par les Schémas Régionaux Éoliens selon les types de paysages rencontrés.

Tableau 2 : Synthèse des caractéristiques paysagères et recommandations vis-à-vis de l'installation du motif éolien

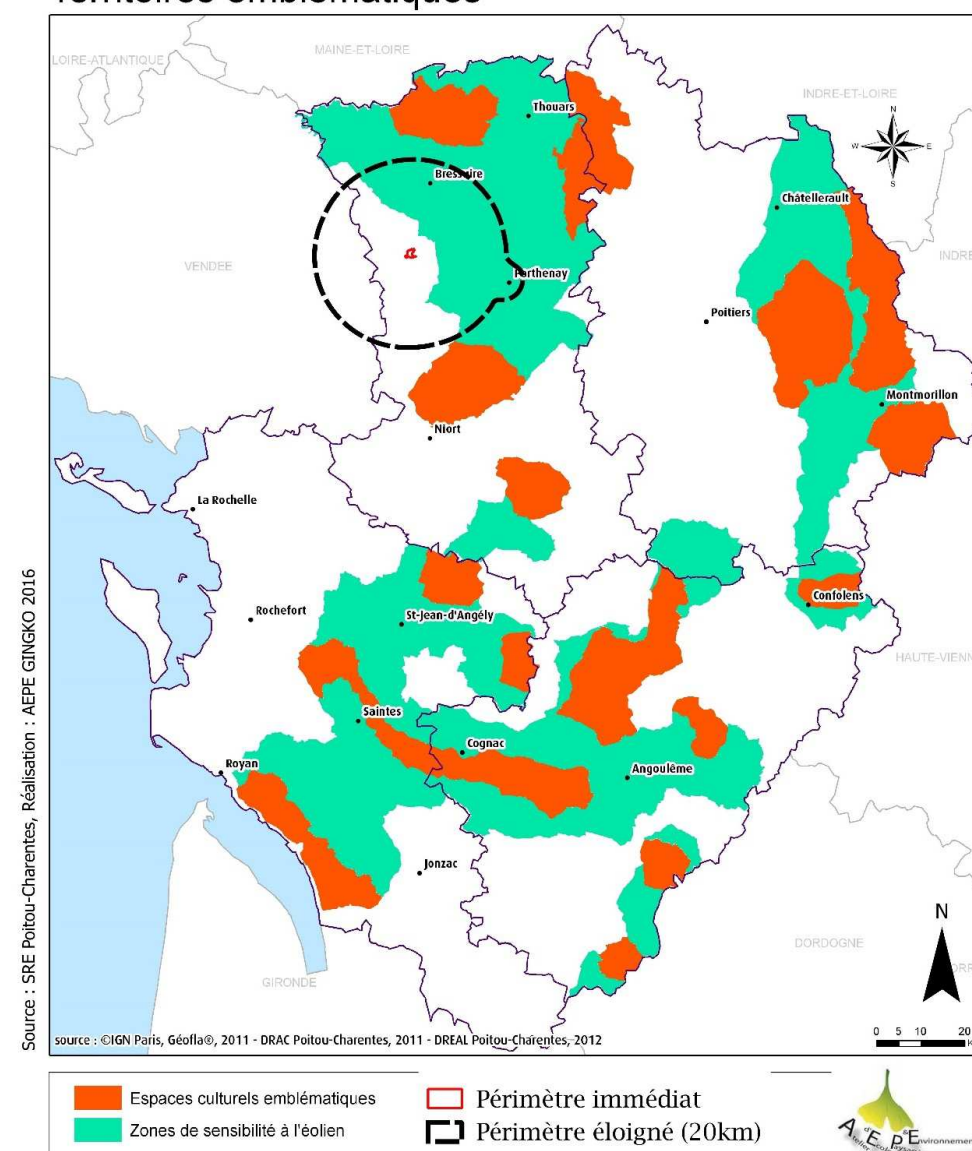
Type de paysage	Caractéristiques	Tendances d'évolution des paysages et enjeux	Recommandations pour l'installation de parc éolien selon les types de paysages
Le bocage : - La Gâtine de Parthenay - Le bocage Bressuirais - L'entre plaine et Gâtine - Le Haut bocage vendéen - Les marches du Bas Poitou - Le bocage du Lay et de la Vendée	- Maillage de haies plus ou moins dense cloisonnant les espaces agraires (ce système prolonge le bocage vendéen du massif armoricain) - Relief chahuté et contrasté - Diversité de vallons frais - Foisonnement de sources et points d'eau - Présence de chaos granitiques spectaculaires - Habitat dispersé, omniprésent mais discret - Grands axes de communication qui côtoient un réseau de routes secondaires dense - Terres d'élevage et de polyculture	- Processus d'érosion de la polyculture et du polyélevage qui a pour conséquence la modification des milieux naturels, du paysage de prairies, du bocage et de leur rôle de réservoirs de biodiversité - Importance des milieux intermédiaires qui ont tendance à disparaître : haies, arbres isolés bords de chemins enherbés, bosquets, fossés... - Substitution de surfaces végétales ou de prairies intensives aux prairies naturelles - Fermeture des paysages dans les vallons et enrichissement dû à l'abandon des terrains les plus contraints (pente, humidité, accessibilité difficile) - Maintien du maillage dans les secteurs les plus vallonnés, alors que sur les plateaux et le long des grandes infrastructures routières, la maille se relâche.	- Veiller à l'impact visuel partiel et variable dû à l'alternance de l'ouverture et la fermeture des paysages qui tend à fractionner l'impact visuel du projet (impact à la fois moindre par endroit et soudain à d'autre) - S'appuyer sur les lignes de crête prononcées ou sur les grands axes de communication rectilignes permettant des perspectives franches sur le projet - Ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...,) qui sont des éléments de paysage non protégés mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement - Proposer un recul suffisant entre le parc éolien et le bourg pour ne pas miniaturiser la silhouette bâtie - Étudier l'opportunité de constituer des transitions végétales qui atténuent la concurrence d'échelle et fragmentent la perception du parc éolien depuis le bourg ou le village - Préserver les silhouettes des bourgs en évitant les situations de concurrence visuelle - Mettre un recul suffisant entre le parc éolien et les éléments patrimoniaux verticaux - Privilégier les alignements stricts et simples avec équidistances des éoliennes - Veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère
Les vallées :	- Relief peu encaissé	- Multiplication des retenues collinaires, rectification et	- Échelle de paysage peu compatible avec l'échelle de hauteur d'un projet éolien (risque d'écrasement)

Type de paysage	Caractéristiques	Tendances d'évolution des paysages et enjeux	Recommandations pour l'installation de parc éolien selon les types de paysages
- Vallée de la Sèvre Nantaise - Vallée du Saumort	- Présence de l'eau - Diversité des formes de végétation qui s'étagent depuis les rives jusqu'au rebord du plateau - Paysages à forte valeur patrimoniale (pont moulin, barrage, château...) - Peu de perception continue de ce paysage mais une approche ponctuelle lors des franchissements (lecture fractionnée) - Caractère pittoresque des vallées	recalibrage des cours d'eau, drainage des terres et abandon progressif de l'entretien des berges par les riverains et agriculteurs qui n'en ont plus le temps - Évolution des spéculations vers l'élevage moins extensif, la multiplication des stabulations, et la culture du maïs fourrager se substituant aux prairies - Plantations de peupleraies - Abandon ou destruction des réseaux de chemins en continu, privatisation des berges pour la pêche ou le loisir - Développement des pratiques sportives (pêche, escalade, canoë)...	visuel) - Situations de domination ou de concurrence visuelle qui peuvent être problématiques et donc à étudier finement - Préserver un espace tampon de plusieurs kilomètres par rapport à la vallée afin d'éviter un effet d'écrasement visuel

Dans une démarche de cohérence territoriale, le Schéma Régional Éolien (SRE) terrestre de Poitou-Charentes a été approuvé en juillet 2012. Une cartographie des territoires emblématiques a été établie par la DRAC inventariant les territoires les plus remarquables ayant dans leurs liens avec l'histoire de la région une valeur ou une représentativité particulière (en rouge sur la Carte 3). Ces territoires sont identifiés comme zone ou espace très contraints où le développement de l'éolien est inadapté. Une zone périphérique dite de « sensibilité » a été identifiée autour de ces territoires (en vert sur la Carte 3), dont le périmètre a été également spécifiquement déterminé. Dans ces espaces contraints en raison de la sensibilité qu'ils identifient, chaque projet éolien devra faire l'objet d'une évaluation approfondie de la valeur patrimoniale du paysage en tenant compte de la proximité des territoires emblématiques et des co-visibilités qu'il induit.

Le périmètre d'étude immédiat est présent en dehors des deux zones sensibles à l'éolien et aucun espace culturel emblématique n'est inclus dans le périmètre éloigné. Le secteur géographique du parc éolien en projet est donc compatible d'un point de vue du paysage avec le Schéma Régional Éolien de Poitou-Charentes.

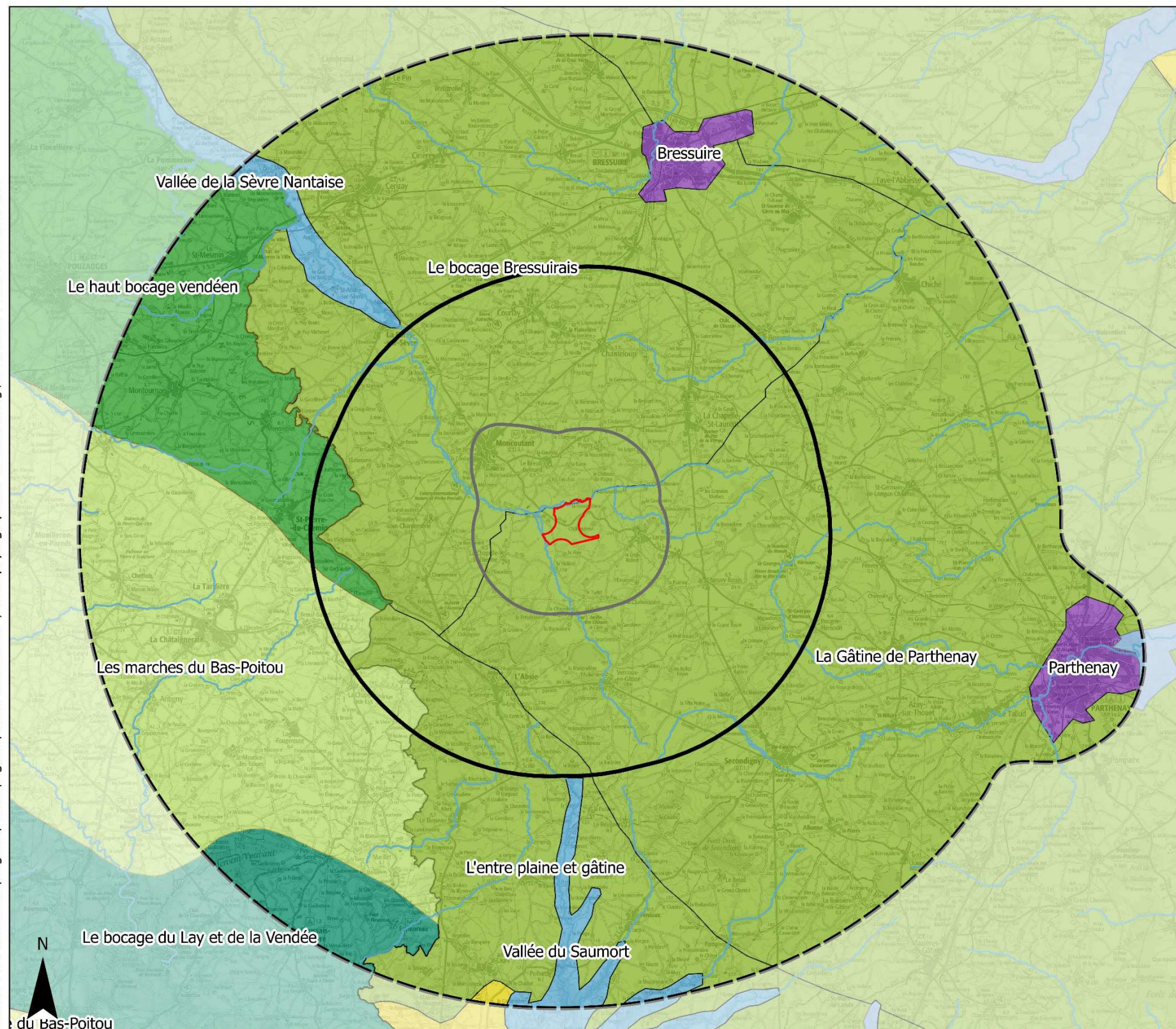
Territoires emblématiques



Carte 3 : Carte des sensibilités paysagères. Source : SRE Poitou-Charentes

- Le Schéma Régional Éolien de Poitou-Charentes (2012)

Source : SCAN 100 IGN, Sigloire, www.pegase-poitou-charentes.fr, www.paysage-poitou-charentes.org /Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Légende

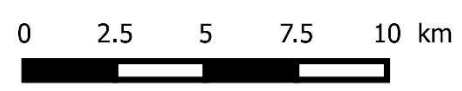
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)
- Périmètre intermédiaire (10km)
- Périmètre éloigné (20km)

Unités paysagères

- Paysages urbains
- Vallées
- Paysages de bocages
- Paysages de plateaux bocagers mixtes
- Paysages de vallons bocagers
- Paysages montueux et bocagers
- Principaux cours d'eau



Unités paysagères



Carte 4 : Les unités paysagères identifiées par les atlas de paysage des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes

III.2 Unités paysagères identifiées dans le cadre de l'étude

Suite à la lecture des grandes familles de paysages issues des données bibliographiques, l'analyse de terrain permet de mieux appréhender les principales composantes paysagères propres au territoire d'étude. Ainsi, ce chapitre a pour but de détailler les différents motifs rencontrés qui composent et fondent l'identité de ce paysage. Ces entités sont les suivantes :

- Le paysage de bocage, lieu d'accueil du projet
- Les vallées
- Les paysages urbains

III.2.1 Le paysage de bocage

Le bocage, selon l'Atlas des paysages du Poitou-Charentes, condense dans l'imaginaire, « une idée de campagne pastorale, arborée, variée, calme, authentique, dont les représentations mentales sont moins le fait de paysages grandioses, que de petites scènes au sein desquelles les arbres, les prés, les animaux, composent un cadre accueillant, plaisant, frais ».

Cette ambiance bocagère occupe la totalité du territoire d'étude et c'est au cœur de celui-ci que prend place le périmètre d'étude immédiat. Au sein de cette entité, plusieurs composantes majeures sont à distinguer et sont détaillées ci-dessous.

Un maillage bocager irrégulier

Le paysage est maillé par un bocage plus ou moins dense, de différentes hauteurs et ponctué d'arbres de haut jet comme des chênes ou des frênes (Photo 1). Des parcelles de cultures de tailles variables s'intercalent avec les prairies, pouvant créer ponctuellement des ouvertures visuelles. Les boisements et les bosquets occupent souvent les pentes et les reliefs plus accentués. Les fonds de vallons sont plus touffus.

Le cloisonnement du territoire par les haies et les bosquets conditionne fortement les modes de perception : on ne voit pas ce qui se trouve derrière l'écran souvent opaque que forme la haie, et le paysage reste le plus souvent limité à ce premier plan vertical qui vient border la vue. Il en résulte une perception d'espaces restreints desquelles on retient une lecture intime et limitée.



Photo 1 : Les haies offrent différents motifs qui animent le paysage (haie libre ou taillée, arbre têtard,).



Photo 2 : La plénitude des parcelles cultivées souligne les silhouettes verticales des arbres

L'imbrication des prairies bocagères, des parcelles de cultures, de vergers et de boisements, offre la perception d'un paysage mixte et varié. Le maillage des haies permet un jeu d'ouvertures et de fermetures, de vues sans cesse renouvelées.

Ces paysages de bocage comportent de nombreuses lignes de force pas toujours bien perceptibles et brouillées, hormis quelques crêtes à la faveur d'un vallon plus prononcé. Les reliefs modestes ne s'imposent pas. Cela est aussi dû, en partie, à la végétation qui les masque et tend à homogénéiser les perceptions. Sur les replats ou dans les vallons encaissés, le caractère intime avec des vues limitées prévaut. Ailleurs, à la faveur d'une crête, surtout si des parcelles de cultures s'intercalent avec les prairies, le regard arrive à se faufiler entre la végétation, allant jusqu'à offrir des panoramas plus larges.



Photo 3 : Des panoramas se dégagent à la faveur d'une crête.

L'omniprésence de l'eau : ruisseaux et retenues collinaires

Ce paysage est recouvert d'un réseau hydrographique dense qui innerve le territoire. L'eau est ainsi perceptible partout et sous différentes formes comme la source de la Sèvre Nantaise (Photo 5), localisée sur la commune de Neuville-Bouin, perceptible par sa ripisylve et ses zones humides et de nombreuses retenues d'eau collinaires (Photo 4). Ce cours d'eau, au même titre que l'Ouine, n'apparaît pas dans l'entité paysagère des vallées (cf. Carte 4) car son profil peu encaissé et les paysages qui le caractérise ne sont pas considérés comme emblématiques à l'échelle de la région. Néanmoins, localement ces cours d'eau traduisent des ambiances particulières qu'il faut savoir préserver. Pour plus de détails, se référer au chapitre « Relief et hydrographie ».



Photo 4 : Retenues collinaires à la sortie de Moncutant et au Breuil-Bernard.



Photo 5 : La Sèvre Nantaise et ses zones humides.

Les chaos granitiques

De nombreux affleurements rocheux et chaos granitiques sont perceptibles dans le paysage ; ils ponctuent les prairies et participent à la mise en scène de ces paysages bucoliques de campagne. Ces blocs créent une microtopographie un peu surprenante au sein du paysage local.

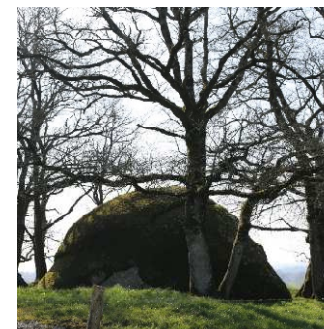


Photo 6 : Blocs de granit dans les champs.



Photo 7 : Présence de l'eau et affleurements rocheux : impression d'une mise en scène paysagère bucolique à la Chapelle-Saint-Etienne.

Un bâti omniprésent mais discret

Dans ces paysages bocagers semi-fermés, le bâti s'organise sous la forme de villages dispersés sur l'ensemble du territoire. Les bourgs se sont généralement développés sur les hauteurs ; de nombreux hameaux ou des châteaux sont également dispersés dans le paysage. Des fermes isolées discrètes ponctuent aussi ce territoire, mais le bâti se découvre souvent au dernier moment dans ces paysages bocagers. Ces bourgs offrent des vues fermées à la fois par la hauteur et la densité des constructions mais également par la végétation entourant ces habitations. Pour plus de détails sur l'organisation des bourgs et leur sensibilité se référer au chapitre *Lieux de vie et d'habitat* p.27.



Photo 8 : Bourgs et fermes sont dispersés dans le territoire.



Photo 9 : Paysage frais de vallée délivrée par la Sèvre nantaise au niveau du plan d'eau Pescalis.

III.2.3 Les villes principales : Bressuire et Parthenay

A l'échelle du périmètre d'étude éloigné, deux principales unités urbaines sont identifiables. Au Nord la ville de Bressuire et au sud-est la ville de Parthenay. Ces villes de plus de 10 000 habitants se composent d'un tissu urbain dense et sont situées à plus de 14 km du périmètre immédiat.

La ville de Parthenay, de par sa situation au sein de la vallée du Thouet, offre des paysages fermés en raison de la densité et de la verticalité du bâti mais aussi par la présence marquée de la végétation voisine et de quelques reliefs occultant les vues très lointaines.

La ville de Bressuire offre ponctuellement des vues lointaines depuis sa périphérie et principalement au niveau des remparts du château situés sur un promontoire (Cf. Chapitre sur les *Monuments historiques* p.70). En son centre, la densité du noyau urbain ne permet pas au regard de voir loin.

III.2.2 Les vallées

Au sein du territoire d'étude, deux vallées se distinguent avec leur paysage propre à savoir la vallée de la Sèvre Nantaise et la vallée du Saumort.

Ces vallées recèlent en général un riche patrimoine parfois emblématique, certains châteaux y sont implantés sur les coteaux en belvédère. Au sein du territoire d'étude, ces vallées restent néanmoins peu encaissées et perceptibles le plus souvent par leur ripisylve car leur accès est souvent compliqué. La Sèvre Nantaise au niveau de sa source et de ses premiers kilomètres n'est pas considérée au sein de l'entité paysagère de « paysage de vallée » car son cours est petit et plutôt apparenté à un ruisseau (Carte 4 des Unités paysagères). Depuis ses abords et particulièrement au niveau du plan d'eau de Pescalis, il ressort néanmoins une ambiance fraîche de fond de vallée (Photo 9). Ces paysages très arborés offrent des vues fermées.



Photo 10 : Ville de Bressuire. Source : www.agglo2b.fr Photo 11 : Ville de Parthenay au bord du Thouet. Source : <http://www.cc-parthenay-gatine.fr>.

III.2.4 La sensibilité des perceptions depuis les unités paysagères

Suite à la description des trois grands types de paysages rencontrés au sein du périmètre étudié, le tableau ci-dessous permet d'évaluer leurs sensibilités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat.

Grands types de paysages	Unités paysagères	Caractéristiques (topographie, couvert végétal, ambiances paysagères, ouvertures visuelles, analyse sensible, ...)	Sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat
Le bocage	Le bocage Bressuirais	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire d'accueil du périmètre immédiat - Paysages semi-ouverts à fermés par un réseau dense de haies basses associées à des arbres de haut jet (chênes, frênes) - Relief varié, ondulation du sol avec des lignes de crêtes marquées - Paysage bocager avec une alternance d'ambiances et une diversité des composantes paysagères (motifs variés de l'arbre, présence de l'eau, chaos granitiques, vallons, ...) 	<p>Éloignement ≥ 0 km</p> <p>Niveau de sensibilité = Moyen</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les motifs végétaux : haies, boisements et bosquets. - Éviter l'implantation d'éoliennes au cœur des vallons à proximité des ruisseaux et faire attention aux risques de rupture d'échelle. - S'appuyer sur les lignes de force du paysage pour assurer une insertion optimale du projet dans son environnement. - Étudier le cumul des parcs existants et vérifier son acceptabilité.
	La Gâtine de Parthenay	<ul style="list-style-type: none"> - Le maillage des haies cloisonne les perceptions et n'offre pas de lignes directrices. Les vues s'ouvrent parfois soudainement et se referment aussi vite - Ambiance parfois bucolique et impression de mise en scène de paysages pittoresques 	
	Le haut bocage vendéen	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques paysagères identiques au bocage Bressuirais et à la Gâtine de Parthenay - Territoires éloignés du périmètre immédiat (≥ 6 km) et localisés derrière une ligne de crête empêchant toute vue vers celui-ci 	
	Les marches du Bas-Poitou		
	L'entre plaine et gâtine		
	Le bocage du Lay et de la Vendée		

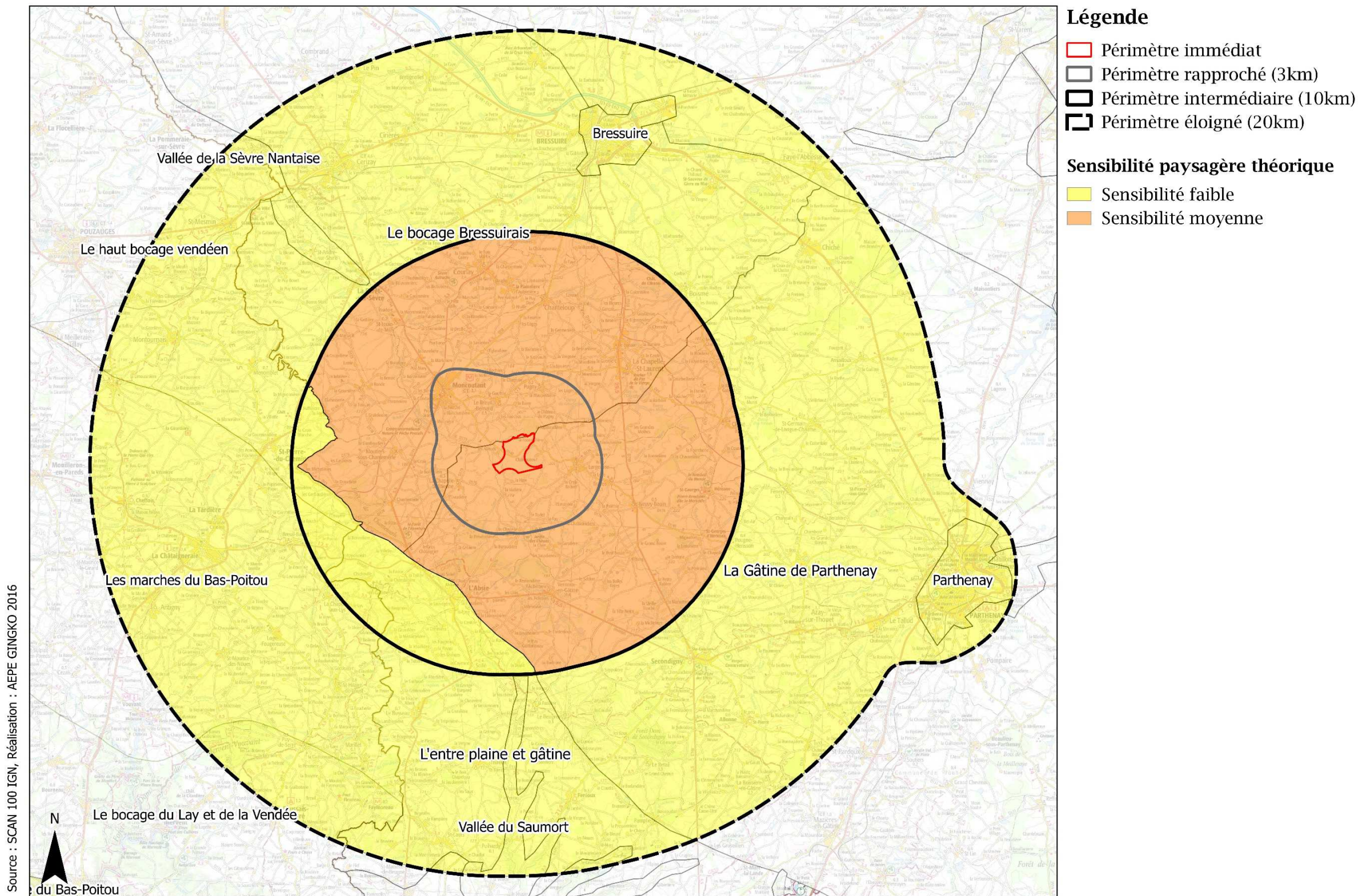
Grands types de paysages	Unités paysagères	Caractéristiques (topographie, couvert végétal, ambiances paysagères, ouvertures visuelles, analyse sensible, ...)	Sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat
Les vallées	Vallée de la Sèvre nantaise	<ul style="list-style-type: none"> - Paysages fermés - Vallées peu encaissées et très arborées 	<p>Éloignement ≥ 10 km</p> <p>Niveau de sensibilité = Faible</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -RAS
	Vallée du Saumort	<ul style="list-style-type: none"> - Paysages identifiées comme nécessitant une vigilance particulière à la proximité du motif éolien (dimension emblématique, contribution à la qualité paysagère d'ensemble du territoire) 	
Paysages urbains	Parthenay	<ul style="list-style-type: none"> - Territoires éloignés du périmètre immédiat (≥ 13 km) 	<p>Éloignement ≥ 13 km</p> <p>Niveau de sensibilité = Faible</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -RAS
	Bressuire	<ul style="list-style-type: none"> - Paysages fermés : densité et verticalité du bâti 	

Synthèse :

D'après l'étude des caractéristiques des différents grands types de paysage et de leurs localisations vis-à-vis du périmètre immédiat, leurs sensibilités théoriques ont été évaluées.

Il ressort globalement que :

- Les **unités paysagères du bocage Bressuirais et de la Gâtine de Parthenay, dans un rayon de 10 km, présentent une sensibilité paysagère moyenne**. C'est en effet un paysage semi-ouvert à fermé composé de bocages permettant parfois des vues filtrées puis soudainement des vues dégagées et lointaines. C'est également le territoire d'accueil du périmètre immédiat.
- Les **vallées sont considérées comme ayant une sensibilité paysagère faible**. Ce sont en effet des paysages marqueurs de territoire et souvent considérés comme emblématiques. Néanmoins, leur éloignement de plus de 10 km du périmètre immédiat ne présente pas un enjeu capital vis-à-vis du projet éolien. En effet, depuis ces vallées et leurs paysages fermés, peu de vues se dégagent vers les paysages environnants.
- Les unités paysagères concernées par **les paysages de bocages au sud du périmètre éloigné présentent une sensibilité paysagère faible**. Ces unités situées derrière une ligne de crête marquée (Cf. Chapitre sur le *Relief et l'hydrographie* p.18) ne permettent aucune interaction visuelle avec le périmètre immédiat.
- Au sein du périmètre éloigné, on relève enfin **les paysages urbains qui n'engagent aucune sensibilité particulière** du fait de leur composition urbaine et bâtie offrant peu de vues dégagées et d'un éloignement de plus de 13 km qui n'engage pas de vue prégnante sur l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre



La sensibilité paysagère théorique en fonction des grands types de paysages



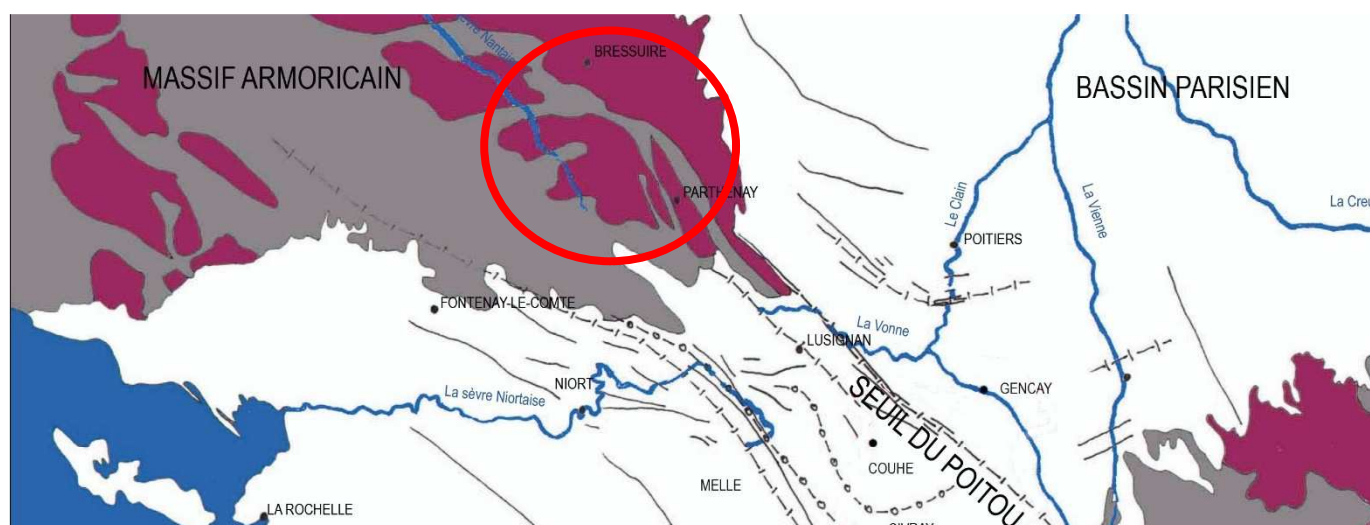
Carte 5 : Sensibilités des unités paysagères à l'échelle du périmètre éloigné vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre immédiat.

III.3 Structures biophysiques




III.3.1 Relief et hydrographie

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

Afin de mieux cerner les formes du relief dans lequel s'insère le projet, il est important de regarder brièvement le contexte géologique. Comme le montre la Carte 6, le périmètre d'étude forme la pointe orientale du Massif armoricain, massif ancien composé de granite et de schistes. C'est ce socle ancien aux blocs granitiques érodés qui forme aujourd'hui ces douces collines et les séquences vallonnées du Haut Bocage.



Carte 6 : Carte schématique du contexte géologique régional. Source : Pays Civraisien- Chartre Architecturale et Paysagère d'après le « Guide géologique régional : Poitou, Vendée, Charente » de J.Gabilly, E.Cario et Ed.Masson.

-  Périmètre du projet
-  Granites
-  Schistes

À l'échelle du périmètre éloigné

La Carte 7 présente l'organisation du relief à l'échelle du périmètre éloigné. On remarque que le territoire est scindé en deux parties adoptant des reliefs contrastés : au nord des paysages relativement hauts avec des altitudes variant entre 70 m à 220 m et au sud-ouest, derrière la principale ligne de crête, des paysages aux altitudes nettement inférieures allant de 0 à 70m. L'altitude du périmètre immédiat varie entre 175 m et 190 m.

À cette échelle, on remarque que le territoire est très irrigué par un réseau dense de rivières et la présence de nombreuses mares et étangs. Plusieurs cours d'eau sont présents dont les deux principaux prennent leur source à 10 km du périmètre immédiat, il s'agit de la Sèvre Nantaise et du Thouet. Au sud, le Grand Lay, le Loing et la Mère prennent leur source sur les contreforts de la ligne de crête. Au nord le territoire est irrigué par l'Argent, le Thouaret et le Cébron. Les rives de la Sèvre Nantaise présentent un profil à dominante agri-naturelle. En effet à l'échelle du territoire étudié, rares sont les urbanisations et les constructions isolées qui ont été aménagées le

long du cours d'eau. La qualité de la vallée est intimement liée à la présence de l'élevage en bords de Sèvre qui maintient les paysages de terres pâturées et de bocage.



Photo 12 : La Sèvre Nantaise.

Comme évoqué précédemment, une « marche » ou ligne de crête franche se dessine du nord-ouest au sud-est délimitant un « territoire haut » et un « territoire bas ». Comme le montre la coupe AA', la vallée de la Mère constitue le point bas à environ 50 m d'altitude, puis le profil du terrain augmente jusqu'au point culminant de la forêt de Chantemerle à 220 m d'altitude. Ensuite, le territoire est caractérisé par une altitude quasi constante de 200 m et un relief qui reste doux même s'il reste ponctuellement traversé par quelques lignes de crête. Le périmètre immédiat est bordé quant à lui sur sa limite sud-ouest par la Sèvre Nantaise et au nord par la rivière de l'Ouine.

Ces profils permettent également de mettre en exergue le positionnement des bourgs vis-à-vis du périmètre immédiat. Ainsi, on remarque que certains bourgs sont situés sur des points hauts et sont potentiellement plus sensibles aux vues en direction du périmètre immédiat que d'autres positionnés derrière des reliefs ou à une distance importante. (Cette analyse des bourgs est approfondie dans le chapitre *Lieux de vie et d'habitat* p.27).

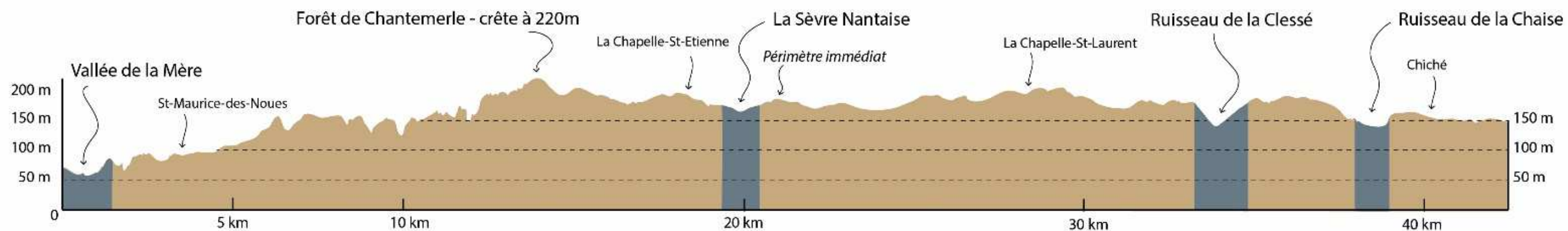


Figure 2 : Coupe AA' à l'échelle du périmètre éloigné, orientation sud-ouest / nord-est. Échelle verticale exagérée environ 18 fois (par rapport à l'échelle horizontale).

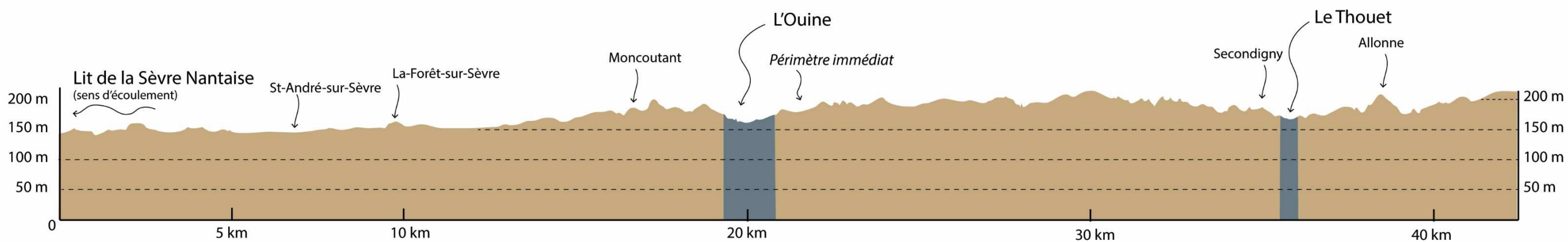
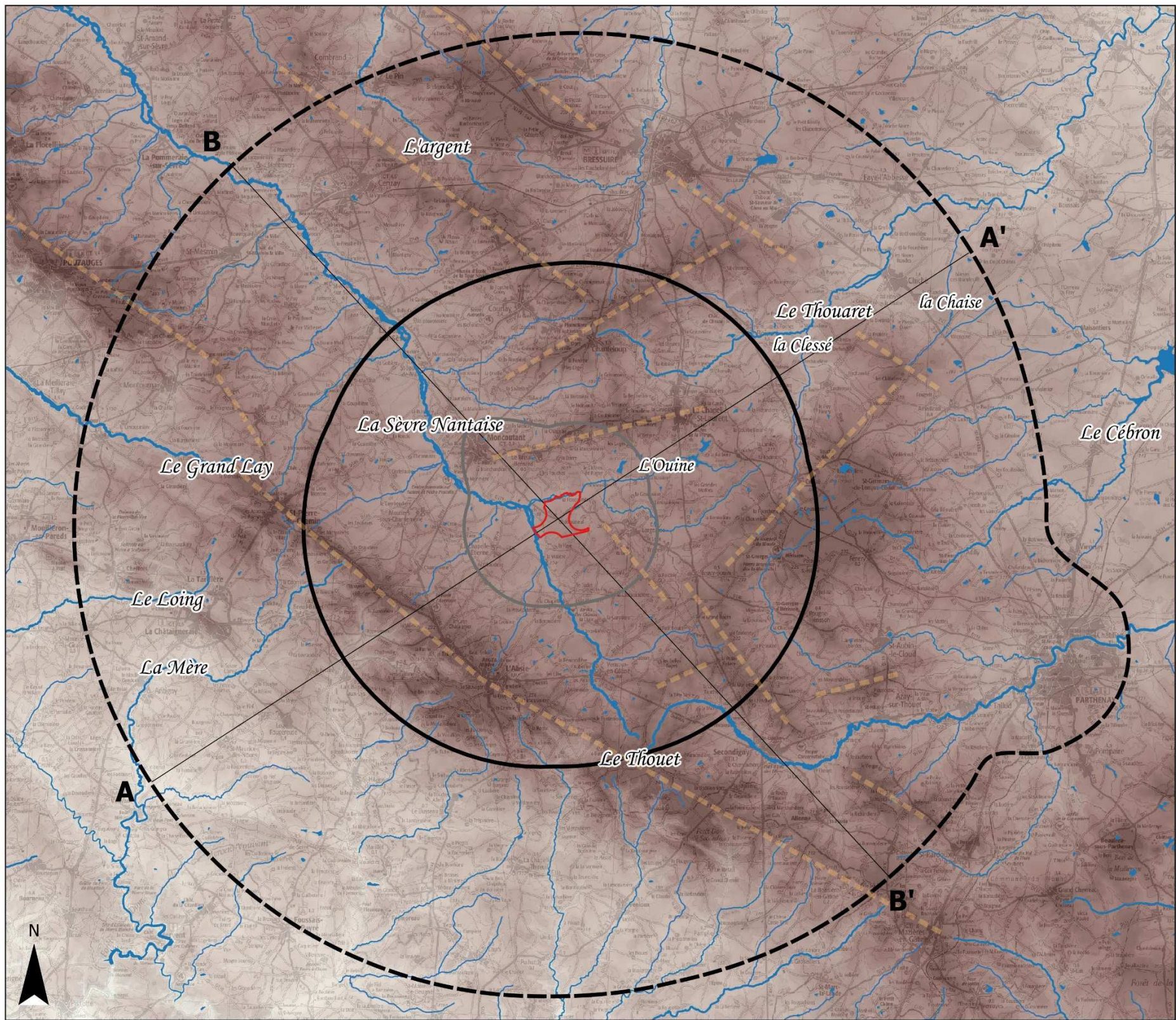















Figure 3 : Coupe BB' à l'échelle du périmètre éloigné, orientation nord-ouest / sud-est. Échelle verticale exagérée environ 18 fois (par rapport à l'échelle horizontale).








Légende

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché (3km)
-  Périmètre intermédiaire (10km)
-  Périmètre éloigné (20km)

Altitude

-  19 à 40 m
-  40 à 60 m
-  60 à 85 m
-  85 à 100 m
-  100 à 130 m
-  130 à 150 m
-  150 à 170 m
-  170 à 200 m
-  200 à 222 m

-  Principales lignes de crête
-  Cours d'eau principaux
-  Cours d'eau secondaires
-  Plans d'eau
-  Coupes du terrain

Source : SCAN 100 IGN, BD Carthage / Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Relief et hydrographie



Carte 7 : Relief et hydrographie à l'échelle du périmètre éloigné et localisation des coupes de terrain

À l'échelle du périmètre intermédiaire

La Carte 8 met en évidence l'organisation du relief et du contexte hydrographique à l'échelle du périmètre intermédiaire. Sur la coupe CC' on remarque que le périmètre d'étude domine la vallée peu encaissée de la Sèvre Nantaise. Largeasse, est présent sur un promontoire. À l'échelle générale de la coupe CC', on remarque que le périmètre immédiat se trouve dans une légère dépression dont les rebords culminent à 220 m d'altitude et d'où les interactions visuelles peuvent être possibles.

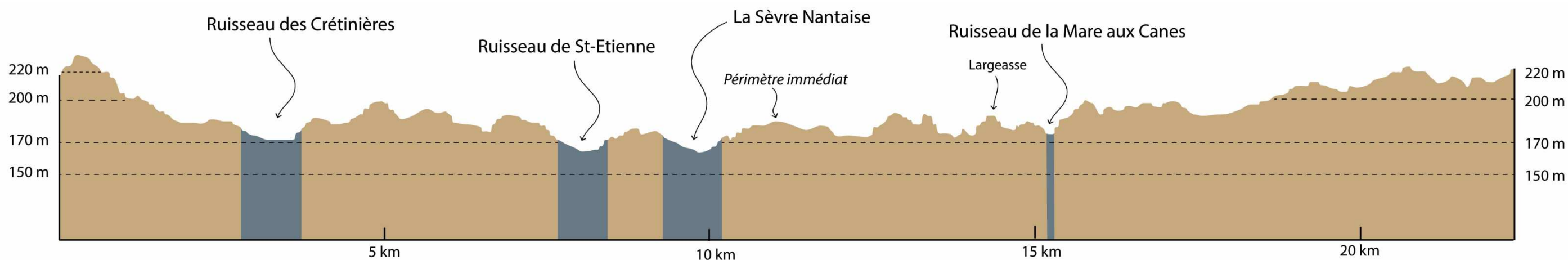


Figure 4 : Coupe CC'. Profil à l'échelle du périmètre intermédiaire, orientation ouest / est. Échelle verticale exagérée environ 6 fois (par rapport à l'échelle horizontale).

La coupe DD' met en évidence les différentes lignes de crêtes qui animent le territoire avec un profil du terrain en dent-de-scie. Cela illustre bien les qualités des perceptions visuelles qui parfois sont totalement occultées sur le périmètre immédiat (en situation de fond de vallée ou derrière un relief) et parfois totalement ouvertes (à flanc de colline ou au sommet de la ligne de crête).

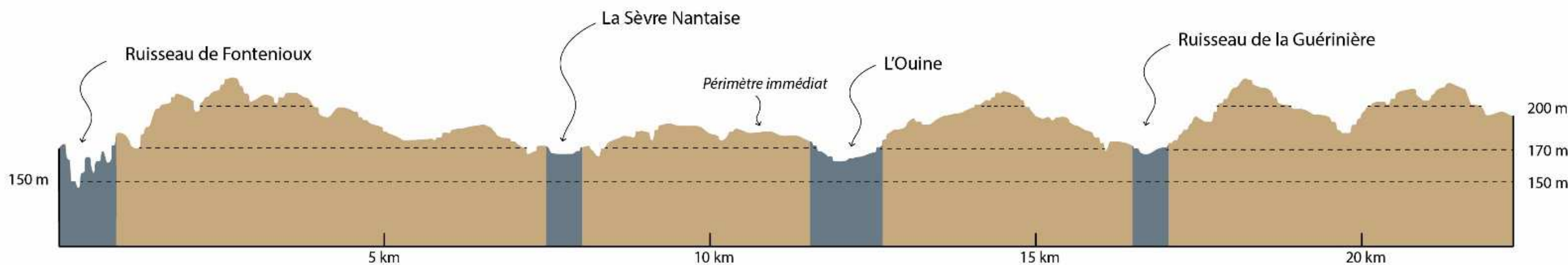
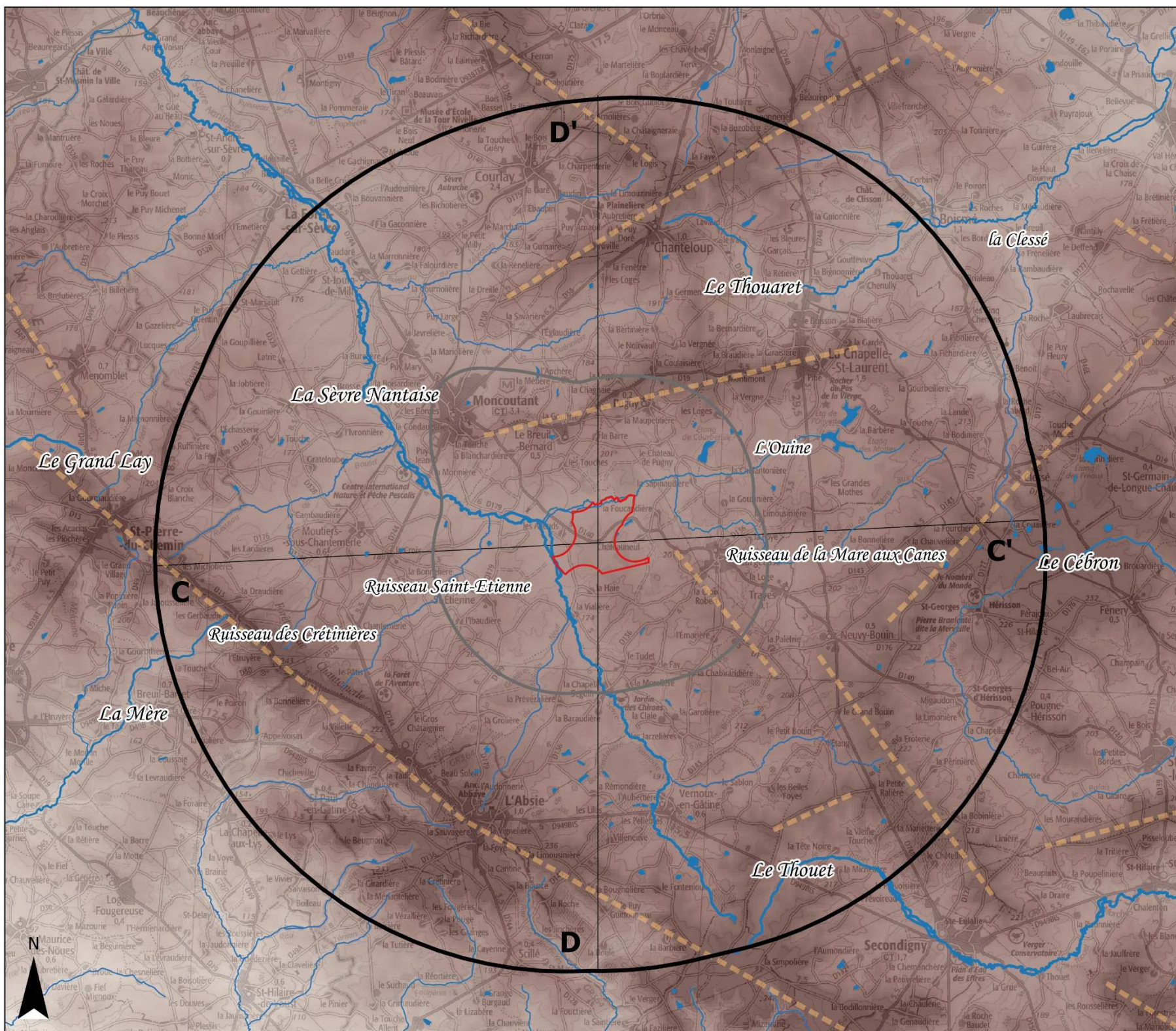


Figure 5 : Coupe DD'. Profil à l'échelle du périmètre intermédiaire, orientation sud / nord. Échelle verticale exagérée environ 6 fois (par rapport à l'échelle horizontale).



Légende

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)
- Périmètre intermédiaire (10km)
- Périmètre éloigné (20km)

Altitude

- 19 à 40 m
- 40 à 60 m
- 60 à 85 m
- 85 à 100 m
- 100 à 130 m
- 130 à 150 m
- 150 à 170 m
- 170 à 200 m
- 200 à 222 m

Principales lignes de crête

Cours d'eau principaux

Cours d'eau secondaires

Plans d'eau

Coupes du terrain

Source : SCAN 100 IGN, BD Carthage / Réalisation : AEPE GINGKO 2016

Relief et hydrographie à l'échelle du périmètre intermédiaire



Carte 8 : Relief et hydrographie à l'échelle du périmètre intermédiaire et localisation des profils de terrain

III.3.2 Occupation du sol et végétation

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation et à la conception des paysages. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage. Les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (hauteurs des plantes, diversité des floraisons, mouvements, ...).

A l'échelle du périmètre éloigné

Sur la Carte 9, on remarque que l'occupation du sol se répartit globalement entre les terres arables et les prairies. Des forêts ponctuent le territoire plutôt au sud.

Le sol schisteux, voire localement granitique, est à l'origine des bonnes terres fourragères et des pâturages. Le bocage est ainsi une terre d'élevage notamment au vu des terres acides peu propices aux cultures. La présence animale au sein de ce territoire participe à son animation (Photo 14). De nombreuses fermes et bâtiments agricoles sont visibles (Photo 13).



Photo 13 : Bâtiments agricoles d'élevage.



Photo 14 : Différents élevages en plein champ animent le territoire (cochons, vaches, moutons, ...).

Les fonds des vallées, comblés par des alluvions, se composent le plus souvent de sols profonds et résistants aux périodes de sécheresse estivale. On y retrouve ainsi les prairies humides comme sur les bords de la Sèvre Nantaise (Photo 15) ou des autres cours d'eau. Sur les versants et les coteaux, on retrouve des parcelles de cultures de tailles variables (Photo 16).



Photo 15 : Les prairies humides bordant la Sèvre Nantaise.

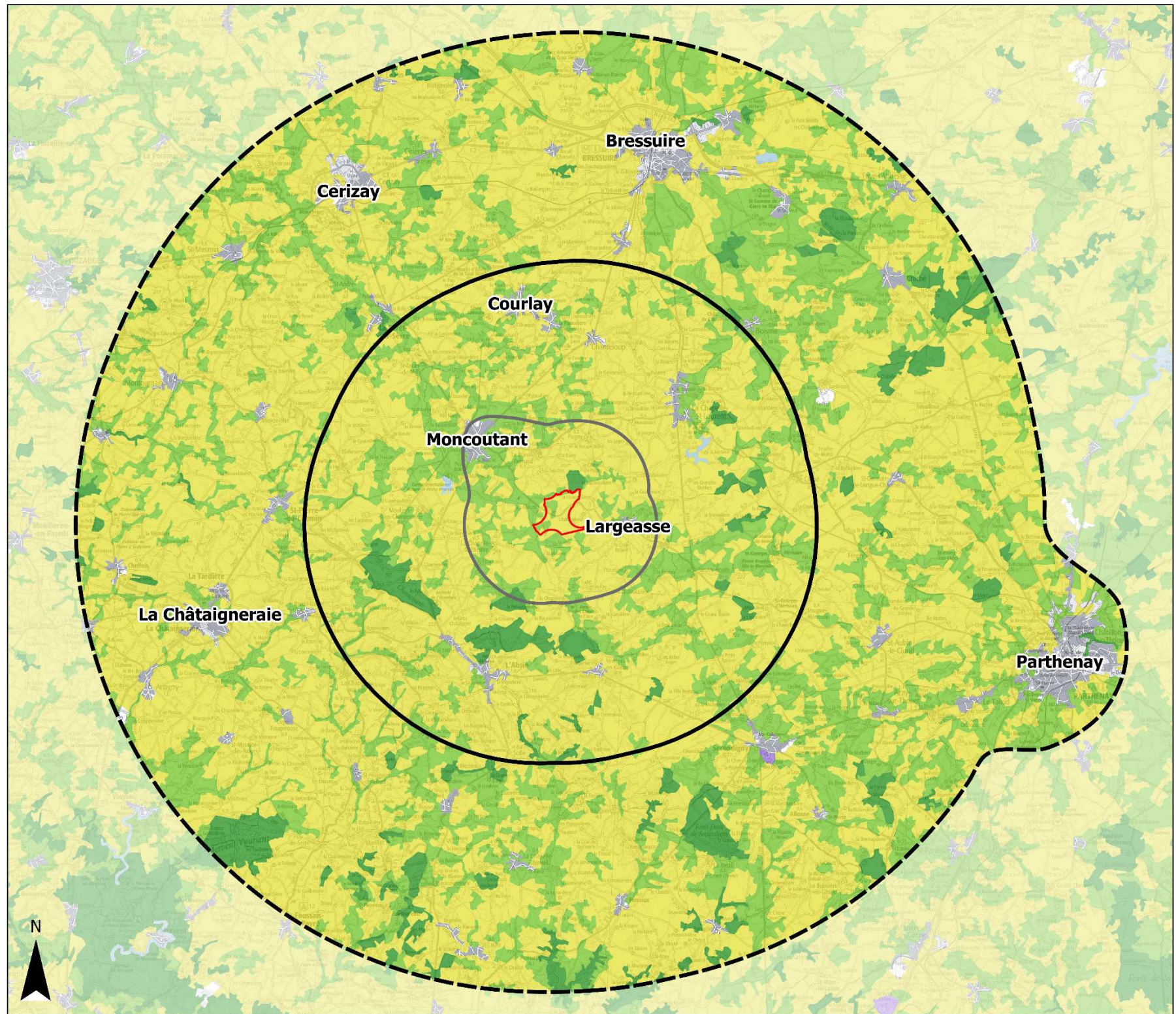


Photo 16 : Champ de colza.





A l'échelle du périmètre intermédiaire

Sur la Carte 10, on remarque que l'occupation du périmètre intermédiaire se répartit à environ 60 % de terres arables et 40 % de prairies. Ces prairies entourent le périmètre immédiat sur ses limites nord, ouest et sud, elles longent les cours d'eau de la Sèvre Nantaise et de l'Ouine. Un boisement est également présent sur sa limite nord. On relève aussi la présence de nombreuses haies qui encerclent les parcelles et longent les cours d'eau.

Source : SCAN 100 IGN, Corine Land Cover 2012, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Légende

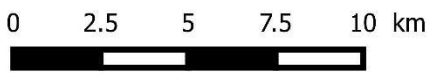
-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché (3km)
-  Périmètre intermédiaire (10km)
-  Périmètre éloigné (20km)

Typologies des espaces

-  Terres arables
-  Prairies
-  Forêts
-  Plans d'eau



Occupation du sol



Carte 9 : Occupation du sol à l'échelle du périmètre éloigné



Légende

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)

Typologies des espaces

- Terres arables
- Prairies
- Forêts et haies
- Plans d'eau
- Cours d'eau

Source : SCAN 100 IGN, Corine Land Cover 2012, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché

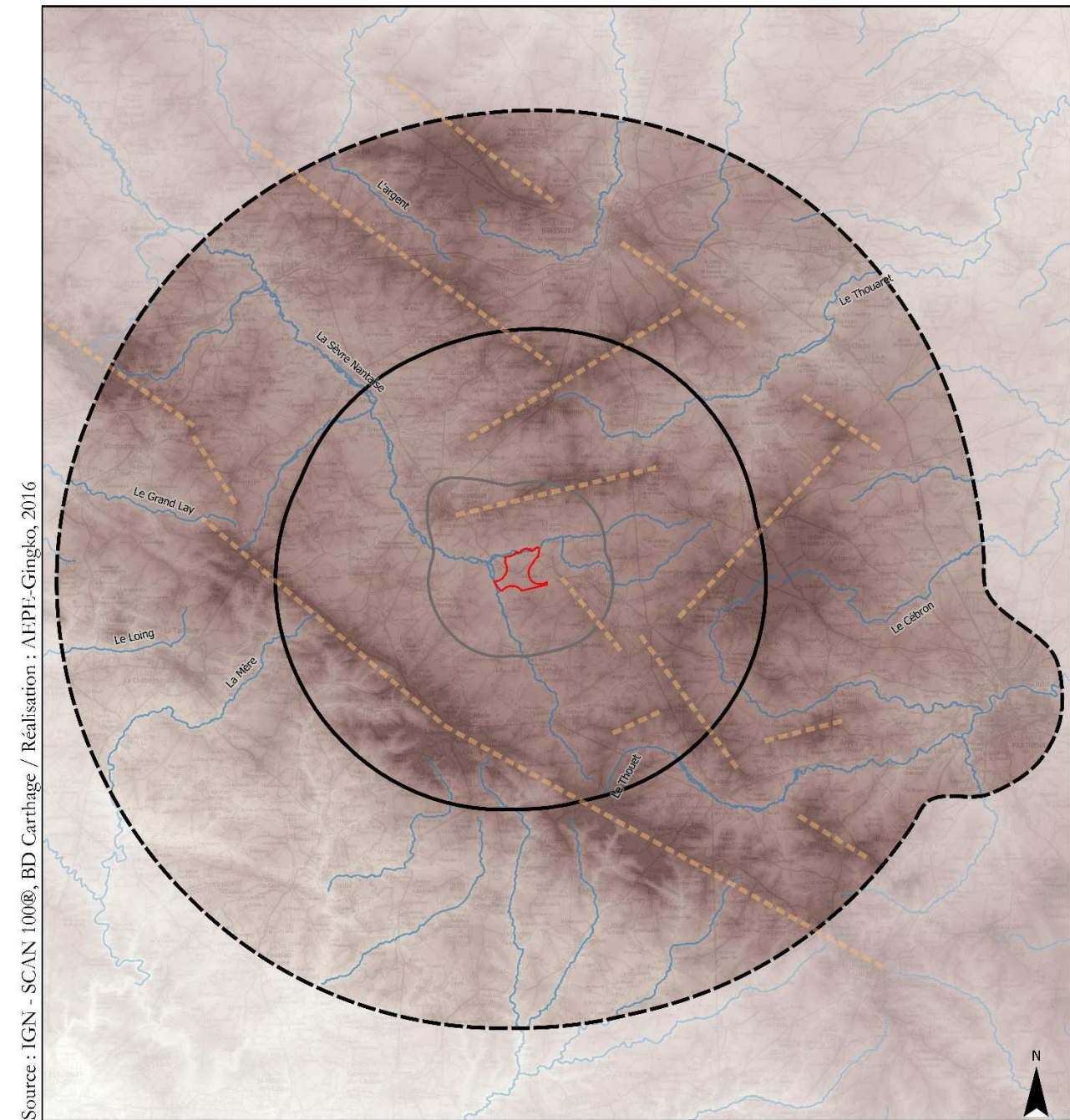


Carte 10 : Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché

III.3.3 Synthèse de l'analyse des structures biophysiques

Suite à l'analyse des composantes biophysiques du territoire, il ressort que :







- Le territoire se dessine à travers de nombreuses lignes de crêtes qui organisent le paysage selon des points hauts et des points bas. Ainsi on distingue d'une part la « marche » où la différence de niveau est la plus flagrante et qui s'oriente dans une direction nord-ouest / sud-est. Cette direction illustre **l'organisation géologique de ce territoire** sous forme de bandes constituées de massifs anciens et de granites. D'autre part on remarque au nord du périmètre immédiat, la présence de quelques lignes de crêtes orientées dans le sens sud-ouest / nord-est. **Ainsi, il s'agira de s'appuyer sur les grandes lignes de force du territoire pour orienter l'implantation du parc.**
- Au pied de ces lignes de crêtes, coulent des vallées peu encaissées qui irriguent fortement ce paysage bocager et délivrent des ambiances fraîches et humides. La variation de ces reliefs crée des **perceptions changeantes** au fil des déplacements dans le territoire.
- Le **périmètre immédiat se situe à une altitude relativement haute, entre 175 m et 190 m, à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié.** Il est **bordé par les rivières de la Sèvre Nantaise à l'ouest et de l'Ouine au nord.** Ces cours d'eau constituent les principaux enjeux paysagers concernant la thématique de l'hydrographie : il s'agira notamment de **vérifier la lisibilité de l'implantation dans la topographie locale et la distance vis-à-vis de ces cours d'eau.**
- Les paysages étudiés sont très **majoritairement agricoles** (prairies et cultures de céréales) et fortement **marqués par une végétation arborée et arbustive** accompagnant les vallées, les routes, les limites parcellaires ou encore isolée en plein champ. Cette couverture végétale dense explique que les **interactions visuelles avec le périmètre immédiat sont ponctuelles et partiellement filtrées.**












Source : IGN - SCAN 100®, BD Carthage / Réalisation : AEP/PE-Gingko, 2016

Synthèse des grandes composantes du relief

Légende

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché (3km)
-  Périmètre intermédiaire (10km)
-  Périmètre éloigné (20km)
-  Principales lignes de crête
-  Principaux cours d'eau

Altitude

-  19 à 40 m
-  40 à 60 m
-  60 à 85 m
-  85 à 100 m
-  100 à 130 m
-  130 à 150 m
-  150 à 170 m
-  170 à 200 m
-  200 à 222 m

Carte 11 : Synthèse des grandes composantes du relief

III.4 Structures anthropiques

III.4.1 Lieux de vie et d'habitat

Les lieux de vie et d'habitats constituent les zones qui concentrent les populations et regroupent généralement les lieux d'animation et les principaux points de découverte et d'appropriation des paysages. Ces bourgs, porteurs de nombreux enjeux, sont ainsi des éléments marqueurs du territoire dont l'étude du point de vue de la sensibilité paysagère est essentielle.

À l'échelle du périmètre éloigné

On remarque que la zone d'étude est très habitée avec la présence uniforme de nombreux bourgs dispersés sur le territoire. Les deux principales villes de plus de 10 000 habitants (selon l'INSEE une ville est une unité urbaine de plus de 2 000 habitants) se situent au sein du périmètre éloigné avec au nord Bressuire et au sud-est Parthenay. Ces villes sont répertoriées au sein du Tableau 3 par ordre décroissant du nombre d'habitants. La Carte 12 permet d'illustrer le positionnement de ces villes au sein du périmètre éloigné.

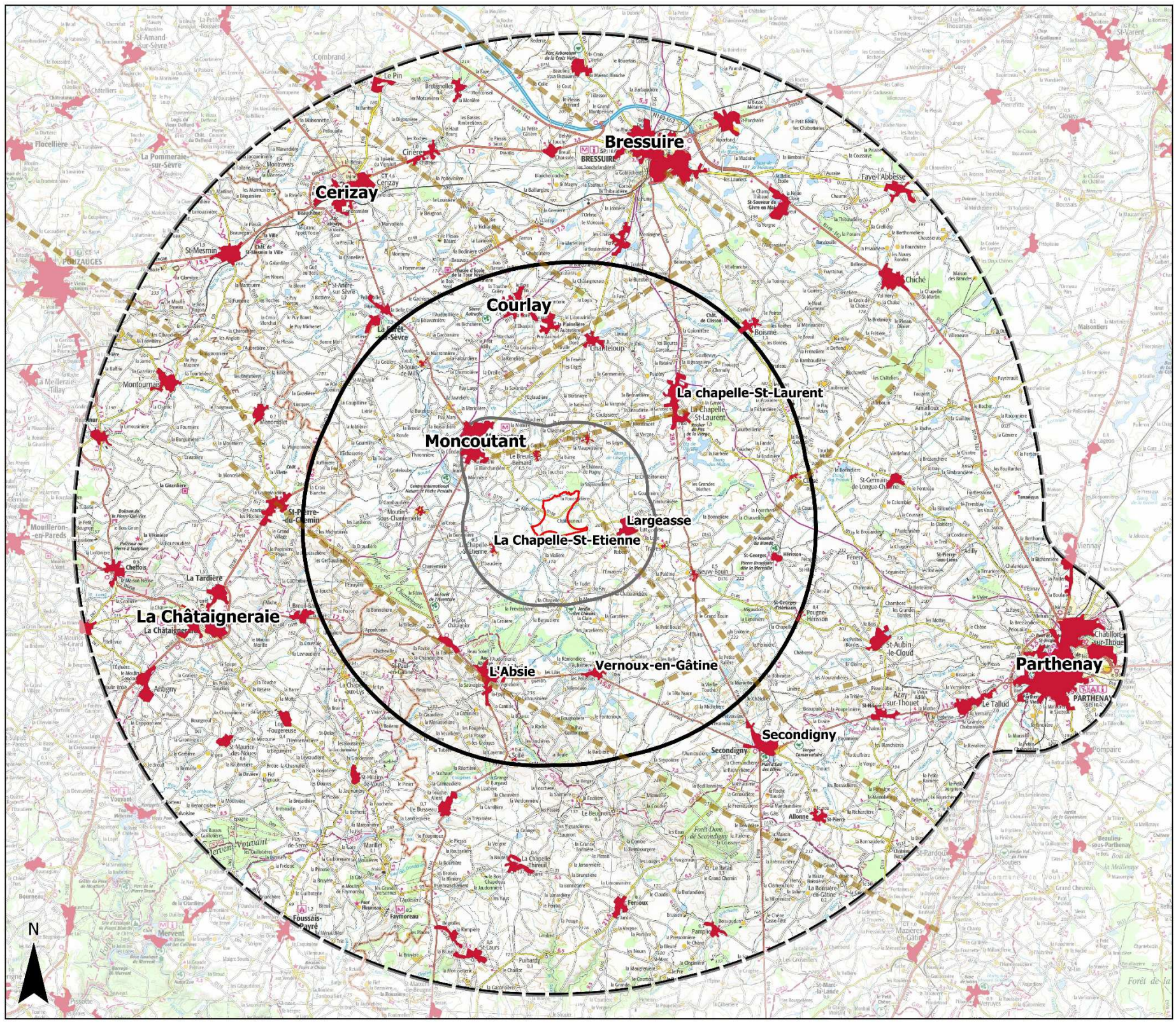
Tableau 3 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre éloigné

Commune	Population communale en 2013 (source INSEE)	Éloignement vis-à-vis du périmètre immédiat (km)	Périmètre d'étude
Bressuire	19 947	14.5	Éloigné
Parthenay	10 778	19.7	Éloigné
Cerizay	4 820	15	Éloigné
Moncoutant	3 286	2.9	Rapproché
Courlay	2 513	7.5	Intermédiaire
La Châtaigneraie	2 262	13.3	Éloigné







La morphologie de la ville de Bressuire présente un paysage fermé dû à la hauteur et à la densité des bâtiments. Néanmoins, depuis les remparts du château, il est possible de voir loin (Cf. *Chapitre sur les Monuments historiques p.70*). Cet aspect sera étudié finement par la suite. La ville de Parthenay est située au bord de la vallée du Thouet ce qui lui confère peu de vue dégagée en raison de la végétation et la variation du relief (cf. *Chapitre sur les Unités paysagères p.13*).

Le bourg de Cerizay ne présente pas de sensibilité paysagère particulière. De multiples lignes de crêtes et la variété du motif végétal ne permettent pas d'offrir de vue en direction du périmètre immédiat. La Châtaigneraie est quant à elle située derrière la principale ligne de crête au sud qui empêche également les vues vers le périmètre immédiat et l'implantation potentielle des éoliennes.

Enfin, les bourgs de Moncoutant et de Courlay, présents respectivement au sein du périmètre rapproché et du périmètre intermédiaire, font l'objet d'une analyse plus détaillée présente ci-après au sein du Tableau 4.



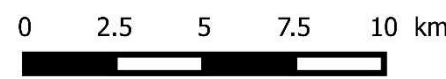
Légende

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché (3km)
-  Périmètre intermédiaire (10km)
-  Périmètre éloigné (20km)
-  Zones urbanisées
-  Principales lignes de crête

Source : SCAN 100 IGN, Corine Land Cover 2012, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Lieux de vie et d'habitat



Carte 12 : Lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre éloigné

À l'échelle du périmètre intermédiaire

A l'échelle du périmètre intermédiaire, une analyse fine a été réalisée dans le but de déceler les sensibilités propres à chaque bourg. Cette analyse s'est effectuée à partir des critères suivants : éloignement vis-à-vis du périmètre immédiat, environnement proche, situation topographique et forme urbaine, risques de covisibilité potentiels vers le périmètre immédiat. Cela permet de hiérarchiser les sensibilités paysagères entre les différents bourgs.

Tableau 4 : Synthèse de l'évaluation de la sensibilité des bourgs des périmètres rapproché et intermédiaire

Bourg	Population totale de la commune en 2013 (Source INSEE)	Éloignement du périmètre immédiat (km)	Situation topographique Forme urbaine Environnement immédiat	Risque de visibilité depuis le bourg ou de la sortie du bourg	Co-visibilité potentielle pressentie silhouette de bourg / parc éolien	Sensibilité paysagère
Périmètre rapproché						
Largeasse	734	1.2	Bourg situé à une altitude similaire au périmètre immédiat Faible éloignement entre le bourg et le périmètre immédiat Trame bâtie dense. Cependant, des points hauts plus dégagés au niveau de l'entrée est de la ville, via la RD 140, et de la périphérie résidentielle du quartier de La Fosse, via la RD 136, peuvent engager des vues vers le périmètre immédiat Environnement bocager créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Oui	Oui	Forte
La Chapelle-St-Etienne	327	1.6	Bourg situé à une altitude similaire au périmètre immédiat Noyau urbain compact Environnement bocager dense créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Non	Faible
Le Breuil-Bernard	511	1.6	Forme urbaine étalée le long de la RD 19 et située en point haut (210 m) Bourg qui offre ponctuellement des fenêtres vers le périmètre immédiat Risque de co-visibilité de la silhouette du bourg et du parc éolien depuis la RD 19. Environnement bocager créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Oui	Oui	Forte

Bourg	Population totale de la commune en 2013 (Source INSEE)	Éloignement du périmètre immédiat (km)	Situation topographique Forme urbaine Environnement immédiat	Risque de visibilité depuis le bourg ou de la sortie du bourg	Co-visibilité potentielle pressentie silhouette de bourg / parc éolien	Sensibilité paysagère
Pugny	233	2	Forme urbaine compacte et située en point haut (200 m) Risque de co-visibilité de la silhouette du bourg et du parc éolien depuis l'entrée nord, via la RD 19 Environnement bocager créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Oui	Forte
Moncoutant	3 286	2.9	Forme urbaine compacte organisée à la jonction des RD 744, RD 38 et RD 19 Situation topographique en point haut (200 m) Sorties de bourg non orientées vers le périmètre immédiat Des perspectives visuelles vers le périmètre immédiat sont possibles depuis les zones résidentielles périphériques au sud situées à la Touche et à la Maison Neuve	Oui	Non	Moyenne
Périmètre intermédiaire						
Trayes	143	3.3	Noyau urbain petit et compact situé dans le creux d'un vallon derrière une ligne de crête Bourg situé à une altitude similaire au périmètre immédiat Environnement bocager créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Non	Faible
Moutiers-sous-Chantemerle	614	4.6	Bourg situé à une altitude similaire au périmètre immédiat Noyau urbain compact Environnement bocager dense créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Non	Faible
Neuvy-Bouin	496	4.7	Noyau urbain étalé le long de la RD 748 Bourg situé en point haut (205m) Environnement bocager dense créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Non	Faible

Bourg	Population totale de la commune en 2013 <i>(Source INSEE)</i>	Éloignement du périmètre immédiat (km)	Situation topographique Forme urbaine Environnement immédiat	Risque de visibilité depuis le bourg ou de la sortie du bourg	Co-visibilité potentielle pressentie silhouette de bourg / parc éolien	Sensibilité paysagère
La chapelle-St-Laurent	1 960	4.8	Noyau urbain étalé le long de la RD 748 Bourg situé à une altitude similaire au périmètre immédiat sur un promontoire Sorties de bourg non orientées vers le périmètre immédiat mais vues latérales possibles Environnement bocager	Oui	Non	Moyenne
L'Absie (Cf. Photo 20 et Photo 21)	999	5.8	Bourg situé sur un point haut (240 m d'altitude) Noyau urbain étalé le long des RD 949 et RD 744 Environnement boisé et très bocager créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Non	Faible
Vernoux-en-Gâtine (Cf. Photo 22)	592	5.8	Bourg situé à une altitude similaire au périmètre immédiat Noyau urbain dense entouré de vergers et de boisements et situé derrière une ligne de crête	Non	Non	Faible
Saint-Paul-en-Gâtine	471	5.8	Petit bourg constitué de plusieurs hameaux Saint Paul en Gâtine est situé à une altitude similaire au périmètre immédiat derrière une ligne de crête Le Bourgneuf est situé en point haut sur un promontoire mais la densité du bâti, la végétation et l'éloignement ne permettent pas de vues dégagées en direction du périmètre immédiat	Non	Non	Faible
Chanteloup	1 028	6.2	Bourg situé sur un point haut (220 m d'altitude) Noyau urbain dense qui ne permet pas de vue dégagée depuis le centre bourg vers le périmètre immédiat Vues potentielles depuis les périphéries résidentielles sud du bourg qui sont néanmoins atténuées par la présence d'une ligne de crête et un éloignement de 6.2 km avec le périmètre immédiat	Oui	Non	Moyenne

Bourg	Population totale de la commune en 2013 <i>(Source INSEE)</i>	Éloignement du périmètre immédiat (km)	Situation topographique Forme urbaine Environnement immédiat	Risque de visibilité depuis le bourg ou de la sortie du bourg	Co-visibilité potentielle pressentie silhouette de bourg / parc éolien	Sensibilité paysagère
Courlay	2 513	7.5	Bourg situé en point haut (200 m d'altitude) Noyau urbain important et dense organisé autour de la RD 149 et RD 150 Présence d'une ligne de crête empêchant les vues vers le périmètre immédiat	Non	Non	Faible
St-Jouin-de-Milly	201	7.8	Petit bourg situé à une altitude faible par rapport au périmètre immédiat (158 m) Environnement très bocager et passage de la Sèvre Nantaise créant des masques végétalisés et des écrans visuels	Non	Non	Faible
Clessé	987	8.9	Forme urbaine compacte et située en point haut (195 m d'altitude) dans le creux d'un vallon Environnement bocager dense et boisé créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat Eloignement important de 8.9 km entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Non	Faible
Scillé	389	9.6	Petit bourg situé derrière une ligne de crête et éloigné du périmètre immédiat (9.6 km) Environnement très bocager créant des masques et des écrans visuels	Non	Non	Faible
Boisme	1 205	9.8	Bourg constitué d'un noyau urbain dense et de sa zone résidentielle périphérique au nord-est Situation topographique de faible altitude (156 m) Environnement très boisé et bocager en direction du périmètre immédiat	Non	Non	Faible
Pougne-Hérisson	380	9.8	Bourg de Pougne situé à une altitude similaire au périmètre immédiat mais derrière une ligne de crête Bourg de Hérisson situé dans le creux d'un vallon au bord du ruisseau des Arcis. Pas de point de vue possible depuis le bourg vers le périmètre immédiat mais risque depuis un point de vue panoramique dégagé (Cf. Chapitre sur les monuments historiques) Environnement bocager créant des masques et des écrans visuels entre le bourg et le périmètre immédiat	Non	Non	Moyenne à Faible

Ce tableau est complété par une série de photos toutes orientées en direction du périmètre immédiat et qui permettent d'illustrer les vues parfois franches, filtrées ou même masquées en direction du projet depuis les différents bourgs.

Bourg de la Chapelle-Saint-Laurent



Photo 17 : Sortie est de La Chapelle-Saint-Laurent sur la RD 19, aucune vue n'est possible vers le périmètre immédiat.

Bourg de la Chapelle Saint-Etienne



Photo 18: Depuis la sortie de bourg sur la RD 179, aucune vue n'est possible vers le périmètre immédiat.



Photo 19 : Depuis la sortie de bourg sur la RD 176, la présence de haies ne permet aucune vue vers le périmètre immédiat.

Bourg de l'Absie et son hameau de Bourgneuf



Photo 20 : Le bourg de l'Absie, un noyau urbain dense bordé par sa forêt qui n'offre pas de vues dégagées vers le périmètre immédiat.



Photo 21 : Vue depuis le Bourgneuf, hameau de Saint-Paul-en-Gâtine, situé sur une ligne de crête mais dont les vues sont occultées par la végétation et trop lointaines pour percevoir le périmètre immédiat.

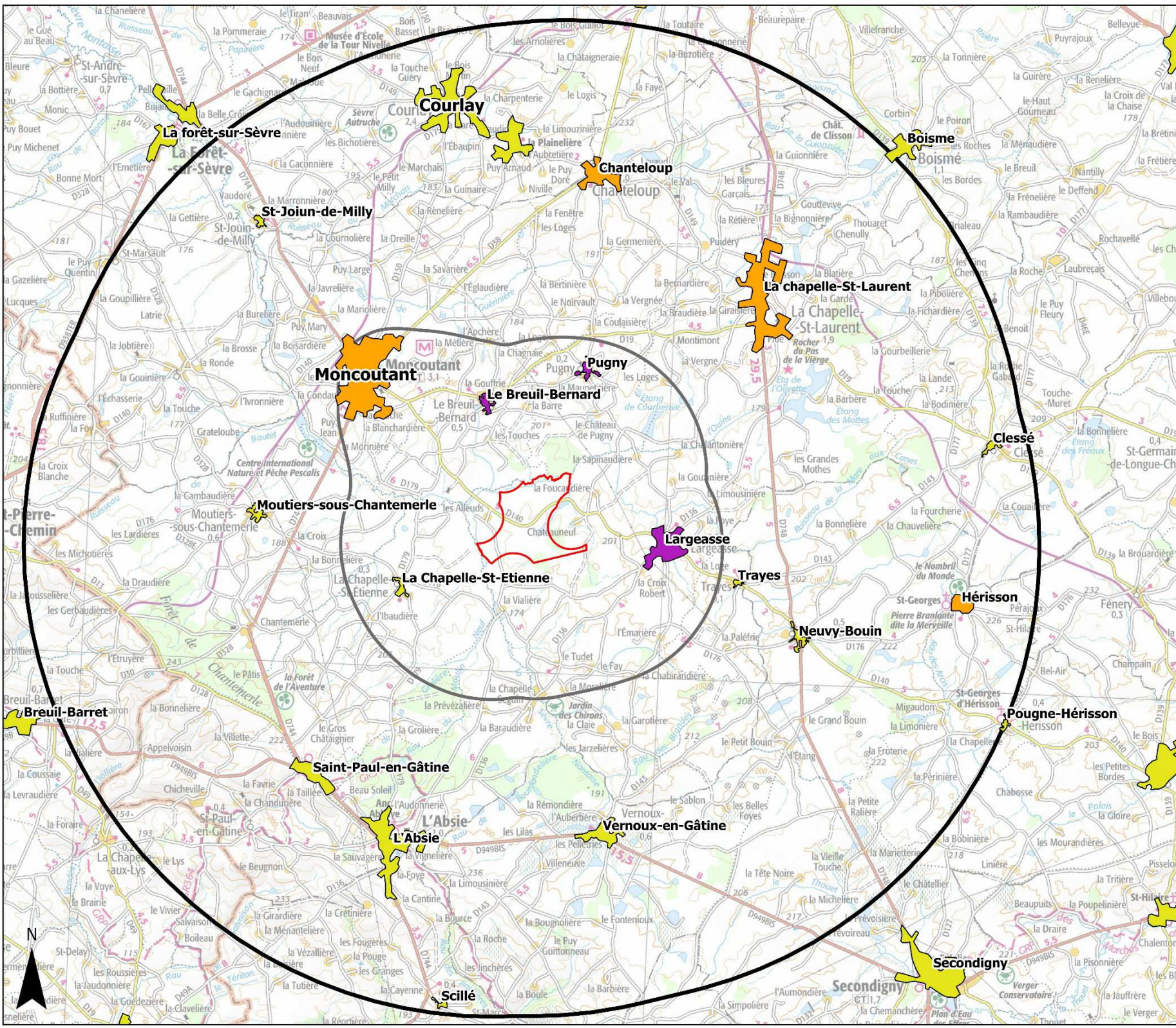
Bourg de Vernoux-en-Gâtine



Photo 22: Le bourg de Vernoux-en-Gâtine et ses horizons boisés empêchant toute vue lointaine vers le périmètre immédiat.

La Carte 13 récapitule les sensibilités à l'échelle du périmètre d'étude intermédiaire. Lorsque les bourgs de forme urbaine compacte apparaissent avec une sensibilité paysagère moyenne, il faut comprendre que c'est avant tout depuis la périphérie de ces bourgs que la sensibilité sera ressentie. Ainsi l'intérieur du bourg n'est jamais vraiment concerné et ce sont les maisons situées en périphérie, tournées vers l'extérieur et dont les lisières végétales sont peu développées qui sont les plus sensibles.

Source : SCAN 100 IGN, Corine Land Cover 2012, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Légende

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)
- Périmètre intermédiaire (10km)

Principales zones urbanisées

- Bourg à sensibilité paysagère faible
- Bourg à sensibilité paysagère moyenne
- Bourg à sensibilité paysagère forte



Lieux de vie et d'habitat - Sensibilités paysagères



Carte 13 : Synthèse des sensibilités des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre d'étude intermédiaire